



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30 ALLÉE PIERRE DE COUBERTIN - 69007 LYON

04 72 76 01 01 - DISTRICT@LYON-RHONE.FFF.FR

HTTP://LYON-RHONE.FFF.FR

PV SPECIAL AG

29/05/26

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

VENDREDI 29 MAI 2026
A 19 H 00 PRECISES

Salle polyvalente
Le Tram - 69490 SAINT FORGEUX

*Retour en images sur l'Assemblée Générale du
samedi 29 novembre 2025 à SAINT PRIEST*



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



REPRESENTATION DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les clubs sont convoqués suivant l'article 12 des statuts du District de Lyon et du Rhône. Le District adresse au Président du Club la convocation, l'ordre du jour et le pouvoir suivant l'article 12-5-1 des statuts du District de Lyon et du Rhône (15 jours au moins avant l'Assemblée Générale).

Le Président est celui connu de notre fichier au moment de l'envoi.

Si le Président du Club est absent le jour de l'AG il peut être représenté par tout autre personne licenciée du Club, âgée de 18 ans ou plus au jour de l'Assemblée Générale, et disposant d'un pouvoir signé par le Président.

C'est le Président connu de notre fichier qui assiste : il se présente au bureau d'entrée avec sa licence.

C'est le Président dernièrement élu qui remplace le Président connu de notre fichier : il se présente avec le pouvoir que lui aura signé l'ex Président au bureau d'entrée avec sa licence. A défaut du pouvoir, il se présente avec copie du compte rendu de l'AG de son club qui l'a élu Président.

C'est un représentant du Club qui assiste : il se présente au bureau d'entrée avec le pouvoir que lui aura signé le Président et sa licence.

Dans les trois cas, si les conditions sont remplies, il sera remis au représentant l'enveloppe qui lui permettra de voter.

Si les conditions ne sont pas remplies, le club sera noté comme participant à l'AG mais ne pourra prendre part aux votes.

Nous remercions par avance les Présidents de bien respecter ces consignes pour le bon déroulement de l'AG.

Nota :

- A défaut de licence, une pièce d'identité sera exigée
- **Un représentant de Club ne peut représenter que son Club**
- A la date de l'Assemblée Générale, un club suspendu doit néanmoins participer à l'AG (sous peine de l'amende prévue - 150 €) mais ne pourra participer au vote. Ces dispositions s'appliquent également à un club suspendu le jour de l'Assemblée Générale comme n'étant pas en règle avec la trésorerie du District de Lyon et du Rhône. A moins qu'il ne régularise sa situation au moment de l'émargement.



Page 1 sur 50



UN GRAND MERCI À TOUS NOS PARTENAIRES ET MÉCÈNES



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26

ORDRE DU JOUR

- Vérification des pouvoirs (à partir de 18 h 00)
- Ouverture de l'Assemblée Générale à 19 h 00 très précises
- Souhaits de bienvenue du Président du Club de l'AS ST FORGEUX
- Allocution des Personnalités
- Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône
- Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 29/11/25 à SAINT PRIEST
- Présentation de Sabrina DEPARIS, candidate au poste vacant de membre du Comité Directeur
- Présentation du budget prévisionnel 2026/2027
- Présentation des tarifs 2026/2027
- Approbation du budget et des tarifs 2026/2027
- Signature de la convention avec notre nouveau partenaire des Coupes Jeunes
- Présentation de la société WIN SPORT SCHOOL
- Coup de projecteur sur un Dirigeant de Club
- Remise de récompenses
- Remise des prix du concours Sociétal organisé par le District
- Lancement du Chatbot Lyonix et présentation
- Nouvelle organisation Commission Juridique
- Informations diverses (Commission CAS, 1ers dossiers FAC, horaires Foot d'Animation...)
- Modifications de textes et examen des vœux
- Questions diverses *

Les questions diverses que les Clubs souhaiteraient poser devront parvenir par courrier ou mail (district@lyon-rhone.fff.fr) au District **avant le lundi 25 mai 2026**

Tous les clubs doivent obligatoirement être présents à l'Assemblée Générale sous peine d'une amende de 150 €.

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26

POUVOIR

Je soussigné(e) _____

Président(e) du club de _____

N° Affiliation _____

Ne pouvant être présent(e), donne Pouvoir à :

Mademoiselle, Madame, Monsieur _____

Licence n° _____

Fonction dans le Club _____

A l'Assemblée Générale du District de Lyon et du Rhône de Football le :

**Vendredi 29 mai 2026
A 19 h 00 précises**

**Salle Polyvalente
Le Tram
69490 SAINT FORGEUX**

Pour prendre part à toutes discussions ainsi qu'à tous les votes sur les questions à l'ordre du jour de cette Assemblée.

A _____ le _____

Signature + cachet du club

Précédé de la mention « Bon pour pouvoir »

Extrait de l'article 12-5.1 des Statuts du District de Lyon et du Rhône : Tous les Clubs (libres, diversifiés, ...) sont tenus d'assister à l'Assemblée Générale. Tout club absent pour quelque motif que ce soit sera amendé selon le barème en vigueur (150 €).

NB : Nous insistons pour que ce document soit complètement et correctement rempli

A donner le jour de l'Assemblée Générale aux tables d'émarginement

Page 4 sur 50

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025 A SAINT PRIEST

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de SAINT PRIEST, son Maire Monsieur Gilles GASCON, et son Adjoint aux Sports Monsieur Laurent SCHEIWE pour le prêt de cette magnifique salle. Le Président Arsène MEYER rappelle que nous avons déjà fait une AG dans cette salle en 2009.
- Le Club de l'ENTENTE SAINT PRIEST, son Président Farid KHALED, et toute leur équipe de bénévoles pour la préparation de cette AG

Il salue :

- Les élus présents
- La Ligue Auvergne Rhône Alpes représentée par Pascal PEZAIRE, Dominique DRESCOT et Christelle RACLET, le Président Pascal PARENT étant excusé
- Les Présidents ou Représentants de nos quatre Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- François GUTTIN LOMBARD, Chef du service des sports au Progrès
- Les partenaires et mécènes du District, en particulier Ekinsport, notre équipementier, représenté par Franck CAMANDONA
- Les membres élus du Comité Directeur, fort nombreux aujourd'hui
- Les salariés du District qui aident matériellement et humainement à l'organisation de cette AG, ça n'est jamais un exercice très simple. C'est un travail en amont pour arriver à ce que tout soit le plus parfait le jour J.
- Les membres honoraires du District
- Mesdames et Messieurs les Présidents, Dirigeants et représentants de Club

Avant de passer la parole au Président du Club, le Président Arsène MEYER souhaite avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés ou tous ceux qui luttent contre une maladie en observant une minute de silence et de recueillement.

Monsieur Farid KHALED, Président de l'ENTENTE SAINT PRIEST

« Monsieur le Président du District, Mesdames et Messieurs les membres du comité directeur, chers collègues présidents, dirigeants, éducateurs, arbitres, bénévoles et amis du football,

C'est avec un grand plaisir et une profonde fierté que je prends la parole aujourd'hui au nom de mon club L'ESSP.

L'Entente Sportive de Saint-Priest est un club de football amateur important de la ville de Saint-Priest, distinct de l'AS Saint-Priest (club semi-professionnel évoluant en National 2). L'ESSP s'inscrit dans la vie locale comme un club formateur et citoyen, avec une forte vocation éducative et sociale.

L'Entente Sportive de Saint-Priest est née de la volonté de proposer une pratique du football accessible à tous, dans un cadre associatif et convivial. Le club a longtemps été associé aux quartiers populaires de la ville de Saint Priest, avant de s'implanter durablement dans la vie sportive de la commune.

Page 5 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Un club en croissance aujourd'hui nous avons environ 560 licenciés, l'ESSP est devenu un acteur majeur du football de proximité, reconnu pour son rôle éducatif et son engagement dans le vivre-ensemble.

Le club met en avant le respect, la solidarité et la citoyenneté. Le football y est vu comme un outil d'intégration et d'éducation, au-delà de la seule performance sportive. L'ESSP aligne des équipes dans presque toutes les catégories : seniors, vétérans, U20, U17, U15, U7 à U7 jusqu'à U13, ainsi que des sections féminines et loisirs.

Le club organise régulièrement des stages pendant les vacances scolaires, ouverts aux licenciés comme aux non-licenciés, favorisant la découverte du football et la mixité sociale.

L'ESSP se distingue par son implication dans la vie associative et citoyenne de Saint-Priest. Le club est reconnu comme un lieu de formation des jeunes, pas seulement sur le plan sportif mais aussi dans l'apprentissage des valeurs collectives.

Sur le plan sportif nos équipes jeunes et seniors ont montré un bel état d'esprit, avec des résultats encourageants.

- Montée de nos U17 en D1 et vainqueur de la coupe du Rhône 2024/2025
- Montée de nos U20 en D1 et montée de nos Seniors 2 en D3.

Nous avons mis l'accent sur la formation, car nous croyons que l'avenir du football passe par l'accompagnement des jeunes. Sur le plan associatif nos bénévoles, éducateurs et dirigeants ont donné sans compter. Leur engagement est la véritable richesse de notre club.

Je tenais à remercier :

- La municipalité et à nos partenaires pour leur soutien matériel et financier.
- Le District pour son accompagnement, ses formations et son rôle essentiel dans la structuration du football amateur.
- Et enfin aux familles et aux supporters, qui créent cette ambiance conviviale et passionnée autour de nos terrains.

Nos perspectives et projets sont :

- Former nos éducateurs.
- Poursuivre nos efforts pour accueillir davantage de jeunes filles et promouvoir le football féminin.
- Consolider nos infrastructures et améliorer l'accueil des licenciés.
- Renforcer les liens avec les autres clubs du district, car nous partageons tous la même mission : faire vivre le football comme école de vie.

Et pour finir j'aimerais dire que le football est bien plus qu'un sport, c'est un vecteur d'éducation, de solidarité et de plaisir partagé. Ensemble, clubs, district, bénévoles et institutions, nous avons la responsabilité de le faire grandir.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous une belle saison, riche en émotions et en réussites. »

Monsieur Gilles GASCON, Maire de SAINT PRIEST

« Mon cher Adjoint aux Sports mon cher Laurent SCHEIWE,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Président du District, cher Arsène MEYER,
Monsieur le représentant et membres du Conseil du Ligue, Pascal PEZAIRE,
Mesdames et Messieurs les représentants de Clubs, et en particulier, ceux de SAINT PRIEST, mon cher Farid, les représentants de l'AS MANISSIEUX, des PORTUGAIS et de l'AS ST PRIEST ce qui représente approximativement 2 000 licenciés sur SAINT PRIEST. Je voudrais les remercier parce que le rôle social et le rôle sociétal que vous jouez au quotidien dans notre commune, et je pense que je parle au nom de tous les Clubs, est extrêmement important sur nos territoires et nos collectivités.

Page 6 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Quelques mots sur les bénévoles, parce que je pense que dans la salle, bien sûr, vous êtes en majorité tous bénévoles, et c'est grâce à vous, et c'est grâce aux bénévoles, et je le répète à chaque fois que je le peux, que nos territoires et nos collectivités peuvent avancer.

Sans bénévoles, il n'y aurait pas tout ce qui se passe, tous les événements de tous les week-ends, les événements sportifs, et heureusement que vous êtes là, parce qu'on aurait d'énormes difficultés à faire fonctionner nos associations.

La ville de SAINT PRIEST, grâce notamment aussi aux Clubs de Foot, est arrivée à avoir, il y a quelques années de cela maintenant, à peu près 3 ans, les 4 lauriers de « Ville active et sportive », et j'en suis très fier, parce qu'il est très rare qu'une collectivité comme la nôtre, à peu près 50 000 habitants, puisse avoir en une fois les 4 lauriers, et c'est une petite fierté. Je peux le dire, cette année, encore, nous avons été récompensé par cette belle distinction des 4 lauriers une fois de plus, ce qui prouve que, quand une collectivité a la volonté de pouvoir avancer au niveau du sport, c'est toute la ville qui est récompensée, ce sont tous nos jeunes qui sont récompensés, ce sont les clubs qui sont récompensés, et c'est une fierté, c'est une fierté pour nous.

Je voulais également remercier précisément, parce qu'il est à la table, Farid, pour avoir fait de ce Club ce qu'il est aujourd'hui, d'être parti de vraiment pas grand-chose, et aujourd'hui, pouvoir rayonner sur le monde du football, dans son ensemble, au niveau départemental, régional, et j'espère que ça ira au-delà dans les prochaines années. En tout cas, nous avons voté les subventions il n'y a pas longtemps et tu peux compter sur la ville de SAINT PRIEST, les autres associations sportives également, nous continuerons à accompagner nos Clubs correctement, avec toute la volonté qu'ils ont de faire un travail formidable.

Bonne Assemblée Générale, je vais être obligé de vous laisser, parce qu'on a 450 associations sur SAINT PRIEST, on essaie de passer chez les uns et chez les autres, et d'être un peu présents partout. Bonne Assemblée Générale, et merci d'être venus aussi nombreuses et nombreux. Et cher Président vous êtes ici chez vous. »

Arsène MEYER leur remet un souvenir de cette Assemblée Générale ainsi que le fanion du District et les remercie encore pour leur accueil. Il en fait de même pour le Président de l'ENTENTE SAINT PRIEST.

Il donne ensuite la parole au représentant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.

Monsieur Pascal PEZAIRE, membre du Conseil de Ligue de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

« Bonjour à toutes et à tous. Comme l'a dit Arsène, je vais excuser le président Pascal PARENT. Je suis donc accompagné de Christelle et de Dominique à votre Assemblée générale.

Déjà, merci à la Ville de SAINT PRIEST et de ses élus pour la mise à disposition de cette salle, c'est important de pouvoir accueillir les Clubs dans de bonnes conditions. Je voudrais aussi remercier le Président du Club qui, avec ses collègues, ont proposé un accueil de haute qualité ce matin. Et je m'associe également à ses propos dans le journal de l'Assemblée Générale qui disait que le football est plus qu'un sport.

Le football est une activité où on peut créer des liens qui sont beaucoup plus importants qu'une victoire ou une défaite à l'issue des 90 minutes. L'autre remerciement, je voudrais le faire à Arsène. C'est un double remerciement. Déjà, c'est personnel. C'est qu'en 2019, quand j'ai mis pour la première fois les pieds à Tola Vologe dans la Commission CRS où tu étais le Président, j'ai énormément apprécié ta bienveillance et j'ai pu tout au long de ces années, apprendre énormément à tes côtés concernant la mise en place des championnats. Et prendre ta succession il y a deux ans, ça a été un bonheur pour moi.

La deuxième reconnaissance et remerciement que je voudrais vous faire, est à la fois pour les salariés et les élus du district de Lyon et du Rhône. Je m'aperçois à chaque fois que je traverse la terrasse et que je viens pour des moments de convivialité

Page 7 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



ou des moments de travail dans vos locaux, c'est toujours un accueil très chaleureux et très sincère que vous m'accordez. Merci pour tout ça.

Maintenant, je voudrais vous donner deux trois informations concernant la LAuRAFoot.

La première, c'est concernant le critérium U13. On est actuellement, avec la Commission de réforme et de suivi des championnats, en train de réfléchir sur l'évolution de ce critérium. On a des réunions de travail en ce moment avec Jérôme HERNANDEZ. On travaille à ses côtés, à côté des Conseillers Techniques depuis le début de l'année. Pour information, on est en train de travailler pour une nouvelle refonte de ce critérium à partir de septembre 2016. Ce qu'on voudrait, c'est pouvoir vous donner des informations le plus tôt possible. Voilà la première information.

La deuxième information concerne la création à partir du mois de janvier du championnat U18 Garçons Futsal. Vous savez qu'en septembre 2026, la Fédération va débiter un championnat U19 Garçons Futsal. Pour pouvoir participer, il faut que chaque Ligue ait mis en place un championnat comptant au moins 8 équipes et 4 dates pour la première année. On a pris contact avec la Commission Futsal de votre District, Bernard COURRIER et Antonio PEREIRA. On est en train de créer une compétition.

Aujourd'hui, on a 11 équipes qui sont inscrites. On est en train de travailler et on va proposer à ces 11 équipes une réunion rapidement pour pouvoir élaborer la construction de ce championnat à partir de janvier 2026.

Concernant le secteur des féminines, il se crée exactement le même championnat au niveau national en septembre. A partir de janvier, on mettra en place une réunion de travail pour voir si on peut proposer une compétition avec un accès direct à la compétition nationale en septembre 2026.

La troisième chose, c'est qu'on va, au conseil de Ligue du 17 janvier, faire valider le dispositif « temps-mort ou pause d'apaisement » qui consiste à donner le droit à l'arbitre lorsque une tension est en train de se créer sur un terrain de faire une pause. Vous n'allez pas découvrir ce fonctionnement puisque vous avez déjà, par votre protocole arrêt du match et votre carton violet, déjà mis en place ce protocole-là. Si c'est validé, nous le mettrons en place pour les matchs retour. Voilà les trois informations concernant la LAuRAFoot.

Des rappels concernant l'Assemblée Générale d'hiver qui aura lieu le 20 décembre en visio.

Le rappel que, au niveau de la FMI, il faut que les Clubs puissent intégrer le nouveau module parce qu'à partir du 31 décembre, l'ancien logiciel et l'ancien module de la FMI vont disparaître.

Et le dernier rappel, c'est concernant le grand sujet du mandat qui est l'engagement pour lutter contre toutes formes de violences donc chaque département a ses référents. Je vous conseille de vous rapprocher d'eux pour pouvoir discuter et échanger si à un moment vous êtes pris sur un de ces thèmes-là.

Donc merci à vous et merci à tous. Bonne assemblée générale et bonne fin de saison. »

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Arsène MEYER

« Chers Amis,
Mesdames, Messieurs,

je voudrais commencer par une note positive. Nous avons encore trois Clubs engagés en Coupe de France. Je voudrais leur souhaiter le meilleur, puisque c'est quand même un tour important. La Coupe de France est quand même l'épreuve phare de notre fédération. Il y a un premier match HAUTS LYONNAIS contre FEURS à 17 h 00 aujourd'hui. LA DUCHERE contre CARNOUX à 18 h 00. Et demain ST CYR contre RHONE VALLEES à 13 h 30. Très sincèrement, ces trois équipes ont la possibilité

Page 8 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



de passer.

Comme vous le savez, nous avons aujourd'hui notre AG d'hiver qui a pour principal objectif de vous présenter nos comptes annuels.

Cet été, à notre AG de CALUIRE, j'avais annoncé que nous serions à l'équilibre. Et bien ! c'est nettement mieux, puisque nos trésoriers vont vous présenter des chiffres avec un résultat positif de 61 000 €.

Ce résultat va nous permettre d'affecter 40 000 € supplémentaire dans notre compte FAC (Fonds d'Aide aux Clubs - FAC) et ainsi le porter à 100 000 €. Le reste, à savoir 21 000 € iront dans notre compte Report à nouveau, sous réserve que vous votiez tout à l'heure ces dispositions.

Ce fonds d'aide aux clubs de 100 000 € sera exclusivement destinés aux clubs et sera géré par le nouveau Comité des Sages présidé par Bernard COURRIER. Je rappelle que ce Comité des Sages est composé de Membres du Comité Directeur, MAIS également de Dirigeants de vos clubs, ce afin de respecter un équilibre et une forme de démocratie.

Ce résultat positif est surtout le fruit d'une gestion rigoureuse, ou le moindre Euro est utilisé à bon escient. Nos dépenses sont ainsi parfaitement maîtrisées.

Je remercie à cet effet, notre personnel et tous les membres du Comité Directeur.

Certains vont dire que notre résultat vient de notre poste AMENDES, c'est faux...

En effet, le poste AMENDES DISCIPLINAIRES représente environ 20 % de notre budget. Le nombre de cartons jaunes est en hausse de 4 %, mais le nombre d'affaires est en baisse. Ce qui signifie que la Commission de Discipline a bien géré le flux, et prouve également que notre travail de prévention porte ses fruits.

La prévention c'est le CHOIX STRATEGIQUE de notre District. La commission PSEM animé par Laurent COSTANZA et Martine GRANOTTIER a fait un travail intéressant. Je crois, comme eux, que nous devons anticiper les problèmes disciplinaires en convoquant les clubs qui sont en difficulté.

La commission PSEM organise régulièrement des réunions de préparation de matchs à risque, ce qui nous évite bien des déconvenues.

Nous n'avons pas BESOIN DE CAMERAS pour les arbitres, ni de disposition discutable comme le propose la Commission des Arbitres de la FFF. Je fais allusion à l'idée d'exclure le capitaine d'une équipe dès lors qu'un éducateur a un comportement inacceptable.

Nous trouvons ces 2 IDEES inacceptables, anti-démocratique. NOUS NE LES APPLIQUERONS PAS (sauf à y être obligé).

Plusieurs clubs qui ont eu écho de ces dispositions ont tenu la même position que nous, et le Comité Directeur du District, la commission des Arbitres de notre District ont également confirmé le refus d'appliquer cette initiative.

Pour ce qui est de nos licences, nous venons de franchir la barre des 56 000 licenciés. Sachant que nous traitons environ 4 000 licences entre le 1er décembre et fin avril, nous devrions finir cette saison aux alentours de 60 000 licenciés. C'est, certes une baisse, mais elle n'a rien de dramatique, car elle est nationale. La perte de licenciés se situe principalement dans le football d'animation avec les jeunes de 6 à 10 ans...

Dans notre district, nous avons de réelles difficultés avec LYON intramuros, car les clubs n'ont pas assez de terrains disponibles. De surcroît, il n'y a aucun projet pour le futur, la situation est très critique, car les clubs de LYON refuse plus de 3 000 licenciés chaque saison, ce qui est insupportable.

A l'inverse, j'ai pu constater une belle écoute dans les autres communes, et il y a des projets d'amélioration d'infrastructures un peu partout dans notre Département. Comme nous sommes à ST PRIEST, je souligne le travail effectué pour le sport et le Foot en particulier par cette commune. C'est une commune dynamique et qui sait écouter les besoins de nos clubs.

J'en profite également pour regretter les actes inacceptables que nous avons pu constater par la dégradation d'installations et d'incendie de 6 véhicules du Club de l'AS ST PRIEST.

Je vais maintenant m'attarder sur nos projets, et croyez-moi, nous souhaitons rester à la pointe de l'innovation. Nous voulons donner, aider nos clubs dans leur développement.

Pour ce, nous sommes à votre écoute, la preuve, nous avons réuni à plusieurs reprises des dirigeants pour améliorer par exemple, la sécurité de nos stades, pour permettre une belle évolution de nos championnats. Car comme je le dis souvent,

Page 9 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Pascal PEZAIRE en sait quelque chose, un championnat qui n'évolue pas est un championnat qui se meurt. Tout à l'heure, Lakhdar TOUATI avec la complicité de nos techniciens, vous montrera nos réflexions sur des évolutions en jeunes, en particulier en U15.

Pour la Sécurité de nos stades, nous avons mis en place le carton violet qui commence à faire son effet positif. Nous travaillons également d'arrache pieds pour trouver des solutions sur l'environnement de nos rencontres en Football d'Animation qui nous posent quelques problèmes, notamment avec les parents.

Des visites de nos membres du Comité Directeur ont déjà eu lieu, d'autres sont prévues en décembre. Ces visites ont pour simple objectif de vous aider, de vous conseiller, sans avoir un objectif de sanction.

Enfin, sur le plan juridique, nous vous annoncerons tout à l'heure deux réunions très importantes avec notre Avocat Maître Florent DOUSSET.

Ces réunions auront pour thème, la responsabilité du Président dans un club. Vaste sujet s'il en est, mais là comme pour tous les sujets, des solutions existent, nous vous les présenterons.

Nous pouvons également vous annoncer, que notre club des 1000 est une formidable réussite, nous venons de signer avec le 100ème partenaire en l'occurrence la marque automobile BYD diffusée par le groupe CHOPARD d'ECULLY et SEREZIN. Nous devons cette réussite à notre groupe communication présidé par Lionel TOUZET, par Bernard COURRIER, par Zachary qui met en forme nos actions marketing, par Anne Lise qui coordonne nos manifestations et bien sûr par Denis DUPONT que je ne présente plus.

Je ne peux éviter le sujet de la FMI, mon collègue Pascal en a parlé tout à l'heure. Oui, c'est compliqué, oui il va falloir changer vos tablettes, du moins certaines. Mais il faut vivre avec son temps. La nouvelle version de cette FMI est nettement plus performante, et vous rendra la vie plus facile. La date butoir, est pour le moment fixé au 31 décembre, mais la FFF étudie la possibilité de la prolonger au 31 janvier 2026 voir un peu plus.

Nous reviendrons vers vous sous peu, car la FFF étudie la possibilité d'acheter, via l'application CORNER, des tablettes à un prix correct, qui de surcroît devraient bénéficier d'une aide financière de la FFF de 30 €. Il va de soi que dès que nous aurons l'information, nous vous la communiquerons.

Cette information devrait nous parvenir avant le 10 décembre. Il est évident que notre district complètera l'aide financière, d'un montant qui nous devons définir prochainement. Et cela réduira pour vous la facture.

Nous travaillons également sur l'intelligence artificielle pour faciliter la rédaction de nos actes juridiques et disciplinaires. Je crois qu'il faut, là aussi, vivre avec son temps.

Enfin, pour terminer, la FFF a organisé une importante réunion le 22 novembre dernier à CLAIRFONTAINE. Les Districts, les Ligues et les clubs nationaux ont été conviés à cette grande messe qui avait pour objectif de définir les aides financières pour les 3 prochaines saisons, découlant du nouveau contrat Nike.

Ces aides concernent les Ligues, les Districts mais également directement les clubs. Elles sont importantes, et c'est une première de voir des évolutions financières pouvant aller jusqu'à 50 % ! Les détails vous seront communiqués sous peu, pour avoir une simple idée, nous vous projeterons dans quelques instants le film fourni par la FFF sur ce sujet.

J'en ai terminé, comme vous pouvez le voir, il y a des bonnes nouvelles, je me veux optimiste pour les périodes à venir. J'espère que vous pourrez sereinement progresser avec nous dans les mois et années à venir.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, le meilleur pour 2026.

Merci pour votre écoute et nous vous présentons un film réalisé par Zachary sur une saison au District. »

Le Président Arsène MEYER informe l'Assemblée que le quorum est atteint :

- Total des Clubs convoqués : 184 Clubs

Page 10 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



- Total des Clubs absents : 31 Clubs
- Total des Clubs présents : 153 Clubs ce qui représente 83,15 % des Clubs convoqués

Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 19/06/25 à CALUIRE ET CUIRE

Vote de l'AG pour l'approbation : approuvé à la majorité moins 6 abstentions

Adoption du rapport moral 2024/2025 PV Spécial AG

Vote de l'AG pour l'adoption : approuvé à la majorité moins 1 contre

Présentation des comptes 2024/2025 - Monsieur Franck BALANDRAS (Trésorier Adjoint du District, Patrick PINTI étant malade ce jour)

« Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les représentants des clubs, bonjour à tous.

Merci pour votre présence à notre Assemblée Générale d'Hiver.

Merci à Anne-Lise, Gabriel, Arsène pour leur aide pour nous permettre de vous présenter nos comptes de résultats pour l'année 2024/2025.

Comme je vous l'avais indiqué la saison dernière nous étions sur un exercice dans lequel il n'était pas prévu d'investissements importants.

Nous vous avons présenter un budget prévisionnel un peu en retrait de la réalité de l'exercice.

Vous constaterez par la présentation de nos tableaux que notre total des profits est supérieur à notre total des charges, vous avez donc devant vous des trésoriers heureux du résultat.

Nous vous précisons qu'aucune modification notable de présentation comptable n'a été pratiquée.

Notre Expert-Comptable pourra vous le confirmer lors de la présentation du Bilan.

LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024-2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
PRESTATIONS	974 552	57,4%	862 652	53,6%	12,97%	922 100
GROUPEMENTS	65 655	3,9%	58 324	3,6%	6,80%	51 500
SUBVENTIONS	561 512	33,1%	583 188	36,3%	-3,72%	566 000
ENGAGEMENTS	77 685	4,6%	65 505	4,1%	18,59%	69 100
REPRISE PROVISIONS ET TRANSFERTS	18 258	1,1%	38 649	2,4%	-52,76%	5 000
TOTAL	1 697 662	100%	1 608 318	100%	5,56%	1 613 700

Comme vous pouvez le constater le total des ressources est en progression par rapport à l'année N-1 de 5.56%, progression des prestations et baisse des subventions, cela se répercute sur le pourcentage ces deux postes.

A noter également la baisse du poste reprise provisions et transferts.



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024-2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
REMUNERATION DU PERSONNEL	565 643	34,3%	549 401	33,6%	2,96%	824 000
CHARGES SOCIALES ET FISCALES	247 037		256 639			
CONSOMMATIONS	20 621	1,3%	23 283	1,4%	-11,43%	23 000
AUTRES COTISATIONS	6 844		1 851			
GROUPEMENTS	10 564	0,6%	9 698	0,6%	8,93%	12 000
SERVICES EXTERIEURS	159 083	9,7%	182 229	11,2%	-12,70%	145 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	528 192	32,1%	491 062	30,1%	7,56%	499 700
IMPOTS ET TAXES	17 847	1,1%	18 094	1,1%	-1,37%	18 000
DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	91 486	5,6%	101 825	6,2%	-10,15%	92 000
TOTAL	1 647 317	85%	1 634 082	84%	0,81%	1 613 700

Progression des frais de personnel et des autres services extérieurs compensés par la baisse des services extérieurs et des consommations

Les produits et charges seront détaillés dans les prochains tableaux qui vous seront présentés.

LES PRESTATIONS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024-2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
DEPLACEMENTS BENEVOLES (impôts)	140 441	14,4%	140 514	16,3%	-0,05%	135 000
COTISATIONS CLUBS	26 740	2,7%	22 710	2,6%	17,75%	31 600
COTISATIONS COMITE DIRECTEUR	2 240	NS	2 244	NS	NS	
COTISATIONS FOOT LOISIRS	1 400	NS	1 750	NS	NS	
COTISATIONS FUTSAL	2 080	NS	1 820	NS	NS	
AVANCE FRAIS D'ENCADREMENT	24 180	NS				15 000
FRAIS DE GESTION CLUBS	21 770	2,2%	17 925	2,1%	21,45%	22 000
AMENDES DISCIPLINAIRES	299 633	30,7%	278 470	32,3%	7,60%	280 000
AUTRES AMENDES	139 706	14,3%	122 821	14,2%	13,75%	126 500
FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL	8 715	0,9%	9 300	1,1%	-6,29%	5 000
RECLAMATIONS	10 530	1,1%	11 925	1,4%	-11,70%	12 000
ASSIT JURIDIQUE/ANNUAIRE ELEC	16 400	1,7%	14 825	1,7%	10,62%	17 000
PARTENARIAT ET MECENAT	107 325	11,0%	66 200	7,7%	62,12%	120 000
SPONSORS COUPE LYON ET RHONE	30 000	3,5%	30 000	3,5%	0,00%	
FORMATIONS ET STAGES	92 277	9,5%	91 885	10,7%	0,43%	110 000
ARBITRES	48 482	5,0%	47 184	5,5%	2,75%	45 000
TABLETTES FMI	0	0,0%	240	0,0%	NS	0
COM. COUPE DE LYON ET DU RHONE	2 633	0,4%	2 839	0,5%	-10,00%	1 000
TOTAL	974 552	100%	862 652	100%	12,97%	922 100

Page 12 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26

Le montant des déplacements bénévoles est au même niveau que l'exercice précédent, c'est une écriture neutre sur le plan comptable que vous retrouverez dans les ressources pour le même montant.

Vous pourrez constater la progression des amendes disciplinaires pour + 7.60% et autres amendes pour +13.75%

Progression du poste partenariat et mécénat à + 62.12%, du poste frais de gestion des clubs à + 21.45% et légère progression du poste formations et stages à + 2.75% en deçà de nos prévisions.

Le total des prestations étant en progression de + 12.97%

LES GROUPEMENTS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024-2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
BEAUJOLAIS	10 420	15,9%	9 795	18,0%	NC	9 500
BREVENNE	12 075	18,4%	11 060	18,4%	NC	9 000
SAÔNE METROPLE	14 005	21,3%	13 704	19,1%	NC	11 000
LYON METROPOLE	13 635	20,8%	10 960	19,1%	NC	10 000
VALLEE DU RHÔNE	15 520	23,6%	12 805	25,5%	NC	12 000
TOTAL	65 655	100%	58 324	100%	NC	51 500

Comme chaque année nous pouvons constater le bon fonctionnement de nos Groupements en progression.

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024- 2025
	2024- 2025	%	2023- 2024	%		
RETROCESSION LICENCES LAURA FOOT	158 207	24,3%	168 214	28,8%	-5,95%	150 000
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LAURA FOOT	0	0,8%	3 732	0,6%	NC	0
SUBVENTIONS FFF / BONS FORMATION	13 931	6,8%	24 307	4,2%	-42,69%	42 000
SUBV.FFF/CONTRAT OBJECTIF	124 995	21,0%	123 645	21,2%	1,09%	132 000
SUBV. FONCTIONNEMENT GENERAL	189 579	30,0%	173 689	29,8%	9,15%	160 000
SUBV.AGENCE NATIONALE DU SPORT	30 000	5,9%	32 000	5,5%	-6,25%	32 000
DEPART. RHONE + METROPOLE LYON	44 800	10,7%	47 600	8,2%	-5,88%	50 000
SUBVENTION OLYMPIADES METROPOLE	0	0,0%	10 000	1,7%	NC	0
TOTAL	561 512	100%	583 187	100%	-3,72%	566 000

La baisse du nombre de licenciés entraînant automatiquement une baisse de la rétrocession provenant de la ligue pour - 5.95%

Baisse de la majorité des subventions, soit une baisse générale de - 3.72% par rapport à l'exercice précédent.

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26

LES ENGAGEMENTS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024-2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
CLUBS LIBRES	43 070	55,4%	36 230	55,3%	18,88%	41 000
FEMININES	6 920	8,9%	7 055	10,8%	-1,91%	6 200
FOOT LOISIRS	9 950	12,8%	9 740	14,9%	2,16%	9 800
FUTSAL	13 390	17,2%	9 620	14,7%	39,18%	10 300
ENG, NOUVELLES PRATIQUES	1 365		0		NC	
TOURNOIS	2 990	3,8%	2 860	4,4%	4,54%	1 800
TOTAL	77 685	100%	65 505	100%	18,59%	69 100

Progression des engagements des clubs libre de 18.88% qui représentent 55.4% du total à noter la progression du foot loisirs et du futsal et un léger retrait sur les féminines.

En progression de + 18.59%

LES REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024-2025
	2023-2024	%	2022-2023	%		
REPRISES DE PROVISIONS	6 000	32,9%	28 544	73,9%	NC	0
TRANSFERTS DE CHARGES	12 258	77,9%	10 106	77,9%	NC	5 000
PRODUITS FINANCIERS	0	0,0%	0	0,0%	NC	0
TOTAL	18 258	111%	38 650	152%	-52,76%	5 000

Les reprises de provisions concernent des dépenses ou charges décidées au cours des exercices précédents et qui se sont débouclés au cours du derniers exercice en forte progression à la suite de nos investissements.

Les transferts de charges concernent principalement la participation des salariés au coût des titres restaurants et les remboursements se sécurité sociale.

LE DETAIL DES CHARGES - LES FRAIS DE PERSONNEL

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024- 2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
REMUNERATIONS BRUTES	525 291	66,5%	526 021	65,1%	-0,14%	550 000
CONGES PAYES	10 670	1,4%	4 100	0,5%	NC	0
INDEMNISATION SERVICE CIVIQUE	124	0,0%	1 680	0,2%	NC	0
INDEMNITES (LICEN.RETRAITE- CHOMAGE)	0	0,0%	18 330	2,3%	NC	0
AUTRES REMUNERATIONS	0	0,0%	0	0,0%	NC	4 000
CHARGES SOCIALES & FISCALES	247 037	31,3%	256 639	31,7%	-3,74%	270 000
AUTRES COTISATIONS	6 844	1,0%	1 851	1,0%	269,75%	0
INDEMNITE DE CHOMAGE PARTIEL	0	0,0%	0	0,0%	NC	0
TOTAL	789 966	100%	808 621	101%	-2,31%	824 000

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26

En léger retrait de - 2.31%, en partie lié par le départ à la retraite de Jean-Claude LEFRANC.

Légère baisse des rémunérations brutes de -0.14% qui entraîne automatiquement la baisse des charges sociales et fiscales

A noter une progression des autres cotisations.

LES CONSOMMATIONS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024- 2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
FOURNITURES NON STOCKEES (EDF, EAU)	14 764	71,6%	17 333	74,4%	-14,82%	15 000
FOURNITURES STOCKEES	5 857	28,4%	5 950	25,6%	-1,56%	8 000
TABLETTES FMI	0	0,0%	0	0,0%	NC	0
TOTAL	20 621	100%	23 283	100%	-11,43%	23 000

Les dépenses de fournitures non stockées concernent principalement les frais d'EDF, EAU en baisse de - 14.82%

Les fournitures stockées sont principalement les fournitures de bureau en baisse de -1.56%

Les différentes actions mises en place dans les locaux du district portent leurs fruits accompagnés de la sensibilisation de l'ensemble du personnel et des bénévoles pour une bonne gestion des coûts.

LES GROUPEMENTS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024- 2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
BEAUJOLAIS	1 839	17,4%	1 756	18,1%	4,73%	2 000
BREVENNE	1 818	17,2%	1 655	17,1%	9,85%	2 000
SAÔNE METROPOLE	2 553	24,2%	2 357	24,3%	8,32%	2 000
LYON METROPOLE	2 289	21,7%	1 634	16,8%	40,09%	2 000
VALLEE DU RHÔNE	1 315	12,4%	1 285	13,3%	2,33%	2 000
AUTRES DEPENSES GROUPEMENTS	751	7,1%	1 011	10,4%	NC	2 000
TOTAL	10 565	100%	9 698	100%	8,94%	12 000

Bonne gestion des charges de nos groupements en progression de 8.94% et bien en deçà de notre prévisionnel

LES SERVICES EXTERIEURS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024-2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
LOCATIONS DIVERSES	7 152	4,5%	13 978	9,9%	-48,83%	7 000
ENTRETIEN ET REPARATIONS	16 519	10,4%	40 557	15,7%	-59,27%	25 000
MENAGE SIEGE	15 500	9,7%	14 450	6,8%	7,27%	16 000
RAMASSAGE NICOLIN	8 371	5,0%	9 267	5,0%	-9,67%	8 000

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26

MAINT. INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE	25 274	15,9%	18 563	3,2%	36,15%	6 000
PRIMES D'ASSURANCES	16 228	10,2%	15 214	7,9%	6,66%	15 000
HONORAIRES DIVERS	14 994	9,4%	14 772	6,9%	1,50%	13 000
HONORAIRES COMMERCIAUX	35 176	20,0%	36 370	20,0%	-3,28%	35 000
HONORAIRES CONSEILS JURIDIQUES	0	8,0%	1 500	8,0%	-100,00%	0
AFFRANCHISSEMENTS	480	0,3%	939	0,5%	-48,88%	2 000
TELEPHONE	13 083	8,2%	10 997	6,0%	18,97%	12 000
ALARME	3 293	2,1%	3 219	1,8%	2,30%	4 000
SERVICES BANCAIRES	3 011	1,9%	2 403	1,3%	25,30%	2 000
TOTAL	159 083	100%	182 229	100,0%	-12,70%	145 000

A noter la baisse de ces charges à - 12.70%.

Comme vous pouvez le constater la progression de certains postes, Ménage, prime d'assurances, services bancaires et maintenance informatique sont compensés par la baisse d'autres postes comme certains honoraires et affranchissements.

LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024- 2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
DEPENSES DIVERSES	14 421	2,7%	12 656	2,6%	13,95%	12 000
CLUB DES 1000	20 651	0,5%	13 040	0,5%		18 000
SUBVENTIONS UNAF/APC/AEF/Honoraires	1 200	0,2%	600	0,1%	100,00%	1 800
COMMUNICATION PUBLICITE	12 357	2,1%	3 054	2,1%	NC	9 600
RECOMPENSES FANIONS	7 000	1,6%	4 864		0,00%	8 000
BA OPERATIONS PONCTUELLES	878	0,2%	7 916	0,2%	NC	10 000
DISPOSITIF ETOILES	0	0,0%	-10 000	0,5%	NC	7 500
SOUTIEN AUX CLUBS	24 907		11 115			
DONS	1 518	0,3%	600	0,1%	NC	2 000
DEPLACEMENTS BENEVOLES (impôts)	140 441	26,4%	140 514	25,0%	-0,05%	135 000
INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT	0	0,0%	4 980	0,9%	-100,00%	6 000
FRAIS DE MISSIONS	13 328	2,5%	10 740	2,2%	24,10%	9 000
FRAIS DE RECEPTIONS	31 100	5,8%	29 281	6,0%	6,21%	30 000
RECEPTION ALSACE	2 349					
DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	18 321	3,4%	20 450	4,2%	-10,41%	21 300
AUTRES DEPLACEMENTS	0	0,0%	13 557	0,0%	NC	0
AG DE LIGUE	285	0,1%	314	0,1%	-9,24%	1 000
ANPDF / LFA / AE2F	9 424	1,8%	9 424	1,9%	0,00%	4 000
FRAIS DELEGATIONS	3 488	0,7%	5 977	1,2%	-41,64%	5 000
FRAIS OBSERVATEURS ARBITRES	0	0,0%	61	0,1%	NC	500
COUPE DLR SENIORS/jeunes	83 464	9,2%	77 031	9,2%	NC	60 000
COMMISSIONS DIVERSES	18 313	3,4%	16 438	3,3%	11,41%	23 500
COMMISSION DES ARBITRES	54 324	10,2%	53 075	10,8%	2,35%	55 000
COMMISSION TECHNIQUE	18 928	3,6%	16 213	3,3%	16,75%	23 000
FORMATIONS ET STAGE	26 401	23,0%	25 196	23,0%	NC	30 000

Page 16 sur 50

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	4 848	0,9%	3 302	0,7%	NC	5 000
SECTIONS SPORTIVES	14 213	2,7%	14 937	3,0%	-4,85%	15 000
LABELISATION / PAC / PEF	863	0,2%	581	0,1%	48,54%	2 000
ACTIONS USEP	750	0,1%	1 500	0,3%	NC	500
NOUVELLE PRATIQUE SPORTIVES	2 741	0,4%	244	0,4%	NC	2 000
COMMISSION MEDICALE	5 608	1,1%	3 400	0,7%	NC	3 000
TOTAL	532 121	103%	491 060	103%	8,36%	499 700

Progression des autres services extérieurs à 8.36%

Vous retrouverez l'écriture déplacement bénévoles que nous avons évoqués lors des prestations.

Nous avons cherché à maîtriser les coûts et maintenir les charges des autre services extérieurs dans une gestion raisonnable.

LES IMPOTS ET TAXES

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024-2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
TAXE FONCIERE	17 847	100,0%	18 094	100,0%	-1,37%	18 000
TOTAL	17 847	100%	18 094	100%	-1,37%	18 000

A signaler une légère baisse de la taxe foncière à - 1.37%

DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024-2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
DOTATIONS AUX AMORT IMMO INCOR	3 954	4,3%	16 725	16,4%	-76,36%	0
DOTATIONS AUX AMORT IMMO CORPO	86 410	87,0%	84 323	87,0%	NC	82 000
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 122	1,2%	777	0,8%	44,40%	10 000
TOTAL	91 486	93%	101 825	104%	-10,15%	92 000

Dotations aux amortissements immobilisation incorporelle (frais d'établissement) en forte baisse

Dotations aux amortissements immobilisation corporelle (aménagement, transport, ...) en légère progression à 2.59%

Progression des dotations aux provisions

LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT NET COMPTABLE

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2024-2025
	2024-2025	%	2023-2024	%		
RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	1 697 662		1 608 319		5,56%	1 613 700
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-1 647 318		-1 634 081		0,81%	1 613 700
Résultat de fonctionnement	50 344	3,0%	-25 762	-1,6%	-295,42%	0
PRODUITS FINANCIERS	9 192		9 176		0,17%	0
Résultat courant	59 536	3,5%	-16 586	-1,0%	-458,95%	0
REPRISE SUBV. INVESTISSEMENTS	3 811		3 811		0,00%	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 130		3 467		NC	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-3 474		-10 427		-66,68%	
RESULTAT NET COMPTABLE	61 003	3,6%	-19 735	-1,2%	-409,11%	0

Page 17 sur 50

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Le résultat de fonctionnement présente un solde positif de 50 344 €.
Un produit financier à hauteur de 9192€ soit un Résultat courant à 59 536 €.
La reprise des subventions d'investissement concerne l'amortissement des subventions antérieurement obtenues.
Les produits et les charges exceptionnels réalisés sur des régularisations des exercices précédent.
Le Résultat Net Comptable présente un bénéfice de 61 003 €.
Nous vous proposerons l'affectation de ce résultat après notre intervention.

EN CONCLUSION

Comme vous l'avez constaté, cette année nous vous présentons un Résultat Net Comptable bénéficiaire, nous vous avons annoncé l'année dernière qu'il n'était pas prévu dans cet exercice de lourds investissements et nous avons tenu nos engagements.

Les augmentations tarifaires que nous vous avons présenté lors de nos AG d'été sont malheureusement bien en adéquation à la réalité de l'évolution des coûts de nos divers fournisseurs.

Notre recherche de maîtriser les coûts est toujours notre objectif et c'est un travail collectif qui porte ses fruits.

En espérant avoir été précis et pas trop long dans notre intervention, nous vous remercions de votre écoute et nous vous souhaitons une bonne saison et une bonne Assemblée Générale.

Arsène MEYER remercie Franck BALANDRAS pour cet exercice pas facile étant tout seul aujourd'hui.

Présentation du rapport financier par Olivier RUDLOFF, Expert-Comptable

Total du bilan : 1 810 503 €

Résultat : Bénéfice de 61 003 €

ACTIVITÉ EXERCÉE ET MOYENS

Le District assure la gestion du football sur le Territoire. Il a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres Districts et Ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Football dans le Territoire ; Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du Football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

Pour l'accomplissement de sa mission, l'association reçoit des subventions et dispose de revenus complémentaires (cotisations, amendes, formation...).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles de règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux

Page 18 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

FAITS MARQUANTS

L'aide 1 € par licence (Fonds d'Aide aux Clubs) : 60 000 € (Compte 158120)

Le District de Lyon et du Rhône a acté lors d'un conseil d'administration, le versement d'une aide au club intitulée « 1 € par licence ». Cette aide est destinée à devenir pérenne. Elle est plafonnée à 60 000 €.

REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN ACTIF

NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes. Logiciels : 1 an

Matériel et outillage : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans Mobilier : 10 ans

Matériel de transport : 5 ans Agencement : entre 5 et 10 ans

Constructions : 40 ans

	Valeur 01/07/2024	Acquisition 2024/2025	Cession/Rebut 2024/2025	Valeur 30/06/2025
Immo. Incorp.	40 757	0	0	40 757
Constructions	884 232	0	0	884 232
Materiels et equip.	169 934	11 493	0	181 427
Autres immo. Corpo.	526 147	17 372	0	543 519
Immo. Financières	1 000	0	0	1 000
Total	1 622 070	28 865	0	1 650 935

Des investissements en mobilier et matériels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. Ces acquisitions permettent de maintenir en état l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement du District.

Un amortissement régulier est pratiqué sur l'ensemble des immobilisations. Pour cet exercice, il est de 90 365 €.

Le District de Lyon et du Rhône de football est propriétaire de ses murs qu'il a fait construire en 1995 et inaugurés en juin 1996. L'immeuble est amorti sur 40 ans soit 2.5% par an. Pour la construction de ce siège, le District a reçu une subvention du Conseil Général de 152 449.02 €. Une reprise de 3 811.23 € est faite chaque année pour que cette subvention soit amortie au même rythme que l'immeuble.

La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : en effet, le terrain appartient à la Ville de Lyon. Il existe un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le district est associé à hauteur de 40%. Ce bail a été renouvelé en janvier 2020 pour une nouvelle période de 40 ans pour se terminer en 2060 avec un loyer fixé à l'euro symbolique.

Au total, le poste « **subvention d'investissement** » s'élève à 45 620 € au 30/06/2025 en valeur nette (subvention totale : 170 650 € / quote-part de subvention rapportée au résultat : 125 030 €).

Page 19 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances diverses comprennent les Clubs et les produits à recevoir. Certaines créances ont été dépréciées suivant leurs anciennetés. Pour l'exercice 2024-2025, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation sur les clubs de 1 632 €.

La gestion de la **trésorerie** : le contrat avec l'organisme bancaire qui gère le solde du compte au jour le jour « en bon père de famille » a permis de générer 9 192 € de produits financiers.

Le poste **provision pour risques et charges** présente un solde de 76 259 €. Il a été comptabilisé :

- Une provision de 16 259 € (+481 €) a été constituée pour faire face aux engagements de retraite vis-à-vis des salariés. Pour la déterminer, il a été tenu compte des hypothèses suivantes : application de la convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans, taux d'actualisation : 3.75 %, progression des salaires : +1 %, taux de charges sociales : 39 % pour les non-cadres et 42 % pour les cadres. Calcul effectué de manière rétrospective prorata temporis (IAS 19). Nous appliquons la comptabilisation des engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle.
- Une provision pour le Fonds d'Aide aux Clubs (FAC) 1 € par licence de 60 000 €

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme qui, à ce jour, ont été réglées. L'ensemble des créances et des dettes sont exigibles à moins d'un an.

Évaluation du volontariat (Direction+Bénévoles) : Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une estimation précise faute de références comparables suffisantes.

L'effectif moyen du personnel est égal à 14.

Le poste « projet associatif » sans notion de date d'utilisation n'a pas été mouvementé sur l'exercice. Il s'élève à 755 185 €. Le résultat de l'exercice précédent a été affecté au compte report à nouveau.

NOTE SUR LES PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS EXISTANTES À LA CLÔTURE

Dotations aux provisions (Compte #681500) : 1 122 €

- Provision engagement retraite : 481 €
- Provision pour dépréciation des clubs : 641 €

Reprise de provisions (Compte #781500) : 6 000 €

- Prime éloignement : 6 000 €

NOTE SUR LES CHARGES A PAYER, LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

- Fournis.fact.non parvenue : 22 675 €
- Fourni.avoir non parvenue : 0 €
- Congés payés dus : 48 574 €
- Personnel-autres charges à payer : 19 506 €
- Org.soc.autr.ch. à payer : 31 563 €
- État autres ch. à payer : 12 525 €
- Produits constatés d'avance 13 468 €
- Credi.debit.div.char.à payer : 0 €
- Credi.debit.div.prod.à recevoir : 136 949 € (Subventions à recevoir)

Page 20 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



- Charges constatées d'avance : 11 577 €

REMARQUE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 5.56 %.

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont augmenté de 0.81 %. Ainsi le résultat de fonctionnement présente une bénéfice de 50 344 €.

Pour obtenir le résultat final de 61 003 € (Bénéfice), il suffit d'ajouter au résultat de fonctionnement les produits financiers et le résultat exceptionnel.

Composition du résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont constitués des éléments suivants :

- Reprise en comptabilité de la subvention du conseil général : 3 811 €
- Produit réalisé sur des régularisations des exercices antérieurs 1 130 €

Les charges exceptionnelles sont constituées des éléments suivants:

- Perte sur créance irrécouvrable : 2 474 €
- Charge réalisée sur des régularisations des exercices antérieurs : 1 000 €

REMARQUE SUR LA FISCALITE DE L'ASSOCIATION

Etant une entité sans but lucratif, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Les demandes de déduction fiscale faites par les bénévoles par le canal du District se sont élevées à 140 441 € sur l'exercice 2024/2025.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

Compte rendu du Commissaire aux Comptes, Thierry PREVOTAT

Monsieur Thierry PREVOTAT fait lecture à l'assemblée de son rapport général qui certifie sans réserve les comptes du District.

Il en profite pour remercier Olivier RUDLOFF, expert-comptable, et l'équipe comptable du District pour cette parfait collaboration.

Approbation des comptes annuels 2024/2025

Vote pour l'approbation des comptes : approuvé à la majorité moins 1 contre

Arsène MEYER remercie les Trésoriers ainsi que les services du District qui ont tenu cette parfaite comptabilité.

Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de la façon suivante :

- 40 000 € au fond d'aide aux Clubs
- Et le reste dans le compte de report à nouveau

Vote : approuvé à l'unanimité



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Présentation du Partenariat BYD – Groupe Chopard



Le Président Arsène MEYER tient à remercier de tout cœur tous les partenaires et mécènes du District. Nous avons grâce à eux un vrai matelas de sécurité. Vous pouvez les applaudir.

Coup de projecteur sur un Dirigeant de Club

Le District de Lyon et du Rhône de Football tient à mettre en avant Alain PIERRE pour toutes ces années de bénévolat, 60 ans, un personnage toujours optimiste, avec de bonnes idées et toujours dans la réflexion.



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26

Le Président Arsène MEYER le félicite et est heureux de lui remettre une plaquette offerte par le District devant une belle ovation de l'Assemblée.

Remise de récompenses

Le Président Arsène MEYER remet les médailles d'Argent du District de Lyon et du Rhône de Football à Driss SIF, Idir BOUCHOUCHA, Jean Marie VERDEROSA et Khaled SEFFIH de l'ENTENTE DE SAINT PRIEST.

Informations diverses – Réunions juridiques

Réunions dispensées par notre Avocat Florent DOUSSET.

RÉUNION
RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT DE CLUB

2 DATES

- **SAMEDI 17 JANVIER : 9H30 - 11H30**
- **MARDI 27 JANVIER : 19H00 - 21H00**

AU SIÈGE DU DISTRICT
30 ALLÉE PIERRE DE COUBERTIN, 69007 LYON

Informations diverses – FMI

IMPÉRATIF DE PASSER À LA NOUVELLE VERSION 5.0.11 DE LA WEBAPP FMI

L'APPLICATION DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE INSTALLÉE. IL N'EST PAS POSSIBLE DE L'UTILISER EN MODE WEB.
L'ANCIENNE NE SERA PLUS UTILISABLE À COMPTER DU 31/12/25.

COMMENT TÉLÉCHARGER ET INSTALLER L'APPLICATION FMI :

1. S'ASSURER QUE VOTRE TABLETTE EST COMPATIBLE
2. SE RENDRE SUR LE SITE [HTTPS://FMI-CORE.FFF.FR/](https://fmi-core.fff.fr/) DEPUIS GOOGLE CHROME SUR VOTRE TABLETTE ET CLIQUER SUR "COMMENT INSTALLER LA FMI SUR LA TABLETTE"
3. SUIVRE LES INSTRUCTIONS AFFICHÉES À L'ÉCRAN

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



IMPÉRATIF DE PASSER À LA NOUVELLE VERSION 5.0.11 DE LA WEBAPP FMI

RECOMMANDATIONS POUR UN FONCTIONNEMENT OPTIMAL ET POUVOIR TÉLÉCHARGER LA NOUVELLE VERSION FMI :

- **MARQUES RECOMMANDÉES :** SAMSUNG, LENOVO OU APPLE - À ÉVITER : HUAWEI, SUR LAQUELLE L'INSTALLATION DE CHROME N'EST PLUS POSSIBLE.
- **SYSTÈMES D'EXPLOITATION COMPATIBLES :** ANDROID OU IOS
- **TAILLE D'ÉCRAN MINIMALE :** AU MOINS 10,4 POUCES (IDÉALEMENT 11 POUCES)
- **RÉSOLUTION MINIMALE :** PAS EN DESSOUS DE 1024 X 600 PIXELS (IDÉALEMENT 2000 X 1200 PIXELS)
- **MÉMOIRE VIVE (RAM) :** 2GO (IDÉALEMENT 4GO)
- **PROCESSEUR :** 2GHZ
- **NAVIGATEURS SUPPORTÉS :** CHROME - SAFARI - FIREFOX



Informations diverses – Réforme du Championnat U15



EVOLUTION CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 1
CATEGORIE U15
PROPOSITION MODIFICATION FORMAT DE PRATIQUE



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26

PYRAMIDE ACTUELLE U15



CONSTATS ISSUS DE NOTRE ETUDE (2009 – 2025)

- Depuis la réforme des championnats régionaux :
 - Le nombre de **rencontres déséquilibrées est en hausse** (de 21% à 38%)
 - Le nombre de **matchs nuls est quant à lui en baisse**
 - Aucun champion départemental n'a enchaîné de montée** en U15 R1-Niveau B
- Le format à 14 équipes est celui qui a proposé les rapports de forces les plus hétérogènes
 - 39% puis **44%** des rencontres ont proposé des écarts de score de + de 3 buts
- Les meilleurs joueurs / équipes ne s'affrontent pas assez fréquemment
 - Environ 8 rencontres par an (Opposition entre les 5 premières équipes de nos deux poules).
- Malgré des montées par génération, nos formations ne glanent plus de titre lors de leurs intégrations en U16 Régional 2
 - (**Aucune montée directe en U16 R1 depuis la réforme**)



Le format actuel de compétition ne répond plus aux besoins sportifs de notre élite départementale



Page 25 sur 50

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



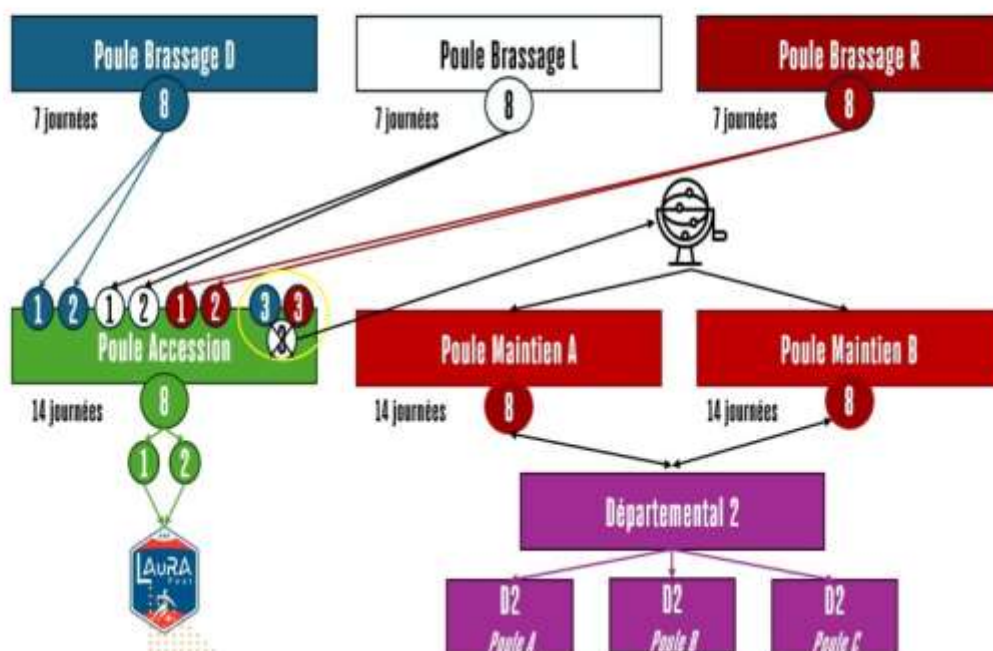
PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



PROPOSITION DE REGULATION

Commission des Compétitions – Commission Technique & Jeunes
Groupe de Travail - Consultation des Clubs

U15 D1 – NOUVELLE FORMULE



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



OBJECTIFS

- Homogénéiser les rapports de force.
- Mettre en valeur de notre élite U15 et armer nos accédants en Ligue.
- Qualifier notre élite départementale (Favoriser le suivi des talents).
- Préserver l'intérêt sportif le plus tard possible dans la saison.
- Mettre en place de formations continues avec les encadrants.
- Accompagner nos potentiels accédants (U14 – Futurs U15).
- Collaborer avec les Commissions Arbitrage et Délégation.

DEPLOIEMENT

- Etude et Présentation Commission Compétition
- Pré-Projet & Présentation Bureau DLR
- Présentation étude lors de la 1ere consultation des clubs
- Avis Favorable des clubs lors de la 2nde Consultation
- Présentation AG Hiver 2025
- Vote lors de l'AG d'été 2026



Mise en œuvre – Saison 2026-2027

Page 27 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Informations diverses – Engagements de la FFF

Comme annoncé un film est projeté sur les 9 engagements de la FFF (à retrouver sur le site internet du District).

Informations diverses – Opération Licences Volontaires

Le Président Arsène MEYER fait un rappel de cette opération qui prend fin ce week-end et qui a très bien fonctionné. Les résultats paraîtront dans la semaine sur le site internet du District.

Informations diverses – Feuille de route du Football d'Animation

Laurent COSTANZA fait un point sur la feuille de route obligatoire en Football d'Animation et sur les visites des membres du Comité Directeur sur les plateaux le 15/11/25. A noter qu'il manque beaucoup de licences sur les feuilles de plateaux. Les feuilles doivent être complétées avant le début des plateaux. Aucun parent ne doit être présent sur les terrains. De nouvelles visites auront lieu courant décembre.

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26

Informations diverses – PEF / Téléthon

PARRAINE TON PEF 05 & 06 DÉCEMBRE 2025

ENSEMBLE FAISONS BOUGER LES LIGNES

LE DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL S'ASSOCIE À L'AFM TÉLÉTHON ET COMPTE SUR LA MOBILISATION DE TOUS SES CLUBS

PLATEAUX U11
Week-end du 05-06 décembre 2025

Contact référent :
Fabien JASPERO
fjaspero@lyon-rhone.fff.fr
06 59 73 60 02

MOBILISONS-NOUS POUR LE TÉLÉTHON

AFM TÉLÉTHON

#TÉLÉTHONFOOT

Informations diverses – Tirage au sort des lettres déterminant les montées et descentes en cas d'égalité si non application du Fair-play

Tirage au sort : E – D – C – H – A – I – B – G – F

Examen des vœux

Vœu n°1 - Présenté par la Commission des Règlements

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/11/25

PANNE D'ECLAIRAGE

L'article 17.5 de nos règlements sportifs précise les conditions requises pour jouer en nocturne mais nullement les conséquences des pannes éventuelles.

Il convient dès lors de se référer à l'article 31 bis des règlements de la LAuRA Foot qui mentionne que « *la responsabilité du club organisateur est engagée* » sans plus de précision et « *qu'en cas de panne(s) l'arbitre doit définitivement arrêter la rencontre, la Commission d'Organisation ayant alors à statuer sur les conséquences de cet incident* », sans plus d'explications.

La Commission des Règlements propose donc l'adoption du texte suivant, avec effet immédiat, en précision à l'article 31BIS des règlements de la LAuRA Foot qui s'applique de plein droit :

Page 29 sur 50

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Article 17.7 Panne d'éclairage

Suite à l'arrêt définitif d'une rencontre causé par une ou plusieurs pannes d'éclairage, la rencontre, ou les rencontres, n'ayant pas pu démarrer ou n'ayant pas eu leur durée totale, seront donnés à rejouer, dans le respect des règles en vigueur, étant précisé que les arrêts d'éclairage dus à une limite horaire imposée par la municipalité ne sont pas pris en compte dans cet article.

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°1 : approuvé à l'unanimité – Application immédiate

Vœu n°2 – OLYMPIQUE LYON SUD

Avis favorable du Comité Directeur du 03/11/25 pour la création d'un niveau unique D1 et un niveau D2 en fonction des engagements

Demande de création d'une D1 et D2 en catégories U18 féminines et U15 féminines

Dans un souci d'équité sportive et de développement du football féminin, notre club souhaite soumettre le vœu suivant :

Nous demandons la mise en place d'une hiérarchisation des niveaux en catégories U18 et U15, avec la création d'une Division 1 (D1) et d'une Division 2 (D2), en remplacement du format actuel d'une D1 à deux poules pour les U18 et à 3 poules pour les U15

Disparité des niveaux : Le format actuel avec deux poules en U18 regroupe des équipes aux niveaux très hétérogènes, ce qui engendre des écarts de scores importants et nuit à la compétitivité. La catégorie U18 Féminines est une catégorie particulière où il est parfois difficile de mobiliser les joueuses de cet âge. Mettre en place des championnats de niveau district attractifs et adaptés au niveau des joueuses est une priorité.

Progression des joueurs : Une structuration en D1/D2 permettrait aux joueuses de jouer dans des environnements adaptés à leur niveau, favorisant leur progression technique et mentale.

Intérêt sportif : Des championnats plus équilibrés renforcent l'engagement des joueuses et des éducateurs tout en valorisant le travail des clubs.

Lisibilité du championnat : Une hiérarchie claire entre D1 et D2 facilite la compréhension du système et permet de mieux préparer les équipes de D1 à une accession en R2 pour les U18.

Vœu n°3 – E.T.S. LIERGUOISE

Avis favorable du Comité Directeur du 03/11/25 pour la création d'un niveau unique D1 et un niveau D2 en fonction des engagements

Proposition de réorganisation des niveaux en U15F et U18F

Dans l'objectif d'améliorer la qualité des compétitions et de favoriser un développement équilibré des jeunes joueuses, nous souhaiterions proposer le vœu suivant :

Remplacer le format actuel de la D1 à deux poules par la création de deux niveaux distincts : une D1 et une D2 pour les catégories U15 et U18 Féminines.

Motifs de cette demande :

Écarts de niveau trop importants : Le système actuel regroupe des équipes aux profils très variés, ce qui entraîne des matchs déséquilibrés et peu formateurs.

Meilleure progression des jeunes : Une répartition plus fine permettrait à chaque équipe d'évoluer dans un championnat adapté à son niveau réel.

Compétitions plus dynamiques : Des matchs plus équilibrés renforcent l'intérêt sportif, la motivation des joueuses et la qualité du jeu.



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Vœu n°4 – FC GERLAND

Avis favorable du Comité Directeur du 03/11/25 pour la création d'un niveau unique D1 et un niveau D2 en fonction des engagements

Évolution et valorisation du Football Féminin au sein du District

L'ÉGALITÉ COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT

L'adolescence est une période cruciale de construction identitaire, durant laquelle les jeunes acquièrent autonomie et sens de la société, et s'inspirent des modèles (familiaux, culturels, sportifs) qui les entourent.

Le District de Lyon et du Rhône, en tant qu'organisateur du football amateur, est un acteur majeur de cet apprentissage et porte, de fait, une responsabilité dans les valeurs transmises à ses licencié(e)s.

Le maintien d'une différenciation dans l'organisation de la pratique du football en fonction du sexe, notamment chez les adolescents et les adolescentes, envoie un signal pouvant être perçu comme dévalorisant et contraire au principe d'égalité. Cette perception d'injustice, particulièrement forte chez les jeunes filles, crée des freins au recrutement et à la fidélisation des licenciées (joueuses, arbitres, dirigeantes) et risque d'en démotiver certaines.

Rappelant que les 17 Lois du Jeu de l'IFAB sont universelles (dimensions des terrains et des buts, poids du ballon, durée des rencontres, etc.) et s'appliquent de manière identique à toutes les pratiques, masculines et féminines.

Le FC Gerland formule le vœu suivant pour valoriser et accélérer le développement du football féminin dans le District du Rhône :

VOEU UNIQUE : HARMONISATION DES COMPÉTITIONS FÉMININES À PARTIR DE U15

Le FC Gerland souhaite que le District de Lyon et du Rhône s'engage à gommer les différences d'organisation structurelle entre les championnats féminins et masculins à partir de la catégorie U15, et ce dès la saison 2026-2027.

Cette harmonisation se traduirait par l'application des points suivants :

I. STRUCTURE DES CATÉGORIES ET DES CHAMPIONNATS

Catégorie	Années d'âge (saison 2026-2027)	Structure Proposée (Calquée sur les Championnats Masculins)
U15 F	2012 - 2013	D1 (Poule Unique) ; D2 (2 à 3 poules, selon le nombre de clubs)
U18 F	2009 - 2011	D1 (Poule Unique) ; D2 (2 poules)
SENIOR F	antérieures à 2009	D1 (Poule Unique) ; D2 (2 poules)

II. APPLICATION DE RÈGLES SPORTIVES HARMONISÉES

Il est souhaité que les **règles générales et les critères d'ascension, de descente et de repêchage** (tels que définis aux articles 4 et 5 des règlements sportifs du District pour les championnats masculins) soient appliqués aux compétitions féminines.

A/ Pour les catégories SENIOR F et U18 F :

- **D1** : La première équipe classée accède au niveau Régional ; les deux dernières équipes descendent en D2.
- **D2** : Les deux équipes classées premières de leur poule accèdent à la D1.

B/ Pour la catégorie U15 F :

- **D1** : L'équipe classée première est déclarée Championne ; les deux (ou trois) dernières équipes descendent en D2.
- **D2** : Les équipes classées premières de leur poule accèdent à la D1.





III. VALORISATION AU NIVEAU RÉGIONAL DÈS LA CATÉGORIE U15

Le FC Gerland demande au District de solliciter la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) afin d'étudier la création d'un Championnat Régional U15 Féminine.

Cette catégorie existe déjà dans de nombreuses autres Ligues (Bretagne, Centre Val de Loire, Hauts-de-France, Méditerranée, Normandie, Occitanie, Paris-Île-de-France, etc.).

Par l'adoption de ce vœu, le District du Rhône réaffirmerait son engagement en faveur de l'égalité de traitement et enverrait un signal fort de valorisation indispensable à l'épanouissement et au développement durable du football féminin.

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°2, 3 et 4 : approuvé à la majorité moins 10 abstentions – Application 1^{er} juillet 2026

Vœu n°5 - Présenté par la Commission de l'Arbitrage

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/11/25

Chaque début de saison nous rencontrons des difficultés pour désigner des arbitres sur certaines compétitions. Par exemple, nous avons du mal à couvrir l'ensemble des matchs (malgré de nombreuses demandes des clubs) :

Féminines : Séniors D1 et D2 ; U18 D1

Jeunes : U17 D2 ; U17 D3 ; U15D4

Futsal: D2 et D3

Aussi, nous sommes régulièrement sollicités pour désigner des arbitres sur les compétitions D1 féminine ou U18 D1 Féminine car une montée en ligue est en jeu.

Enfin, nous perdons environ 20% des effectifs à l'intersaison, essentiellement des jeunes arbitres.

A ce jour, le statut de l'arbitrage ne prévoit pas d'obligation pour :

Les équipes évoluant en SENIORS FEMININE

Les équipes évoluant en U18 FEMININE

Les équipes évoluant en FUTSAL DISTRICT.

Pour combler ce manque d'effectifs, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous propose un statut de l'arbitrage aggravé avec les obligations suivantes :

- **FEMININE SENIORS D1 et U18 D1 : 1 arbitre (jeune ou adulte)** avec priorité au recrutement d'une féminine.
- **FUTSAL SENIORS D1 : 1 arbitre spécifique FUTSAL (adulte).**

Pour rappel, le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage au moins une arbitre féminine, qu'il a amenée lui-même à l'arbitrage, à la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur ou une joueuse supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Les clubs qui ne seront pas en règle avec ce statut de l'arbitrage aggravé seront pénalisés par les sanctions prévues aux articles 46 et 47 du statut de l'arbitrage.

Mise en application saison 2026/2027.

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°5 : approuvé à la majorité moins 18 abstentions et 5 contres – Application 1^{er} juillet 2026



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Vœu n°6 – ST IGNY DE VERS AS DES SORNINS REUNIS

Avis réservé du Comité Directeur du 03/11/25 car projet de nouveaux textes de la FFF. Le Comité Directeur suggère de traiter ce texte à l'Assemblée Générale d'été du District à ST FORGEUX

En s'inspirant de la réforme de la pratique U13, initiée par la DTN, saison actuelle 2025/2026.

Pour les catégories U15 et U17.

Maintien dans le format actuel, des 2, 3, divisions supérieurs D1, D2 voir D3.

Une phase de brassage sur première moitié de saison, pour évoluer ensuite en poule de niveau.

Précisions :

Pour les équipes de premier niveau, seconde phase avec montée.

Pour les équipes du second niveau, compétition sans montée.

Arguments :

Homogénéité des compétitions, actuellement discutable, voir résultats ...

Contre la perte de licenciés dans ces catégories.

Satisfaction des participants qui souhaitent pratiquer en compétition, milieu rural entre autres, et non en loisir, et sans crainte de scores.

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°6 : refusé à la majorité moins 23 pour et 63 abstentions

Vœu n°7 – US VAULX

Avis défavorable du Comité Directeur du 02/06/25

Depuis plusieurs saisons, certaines catégories de jeunes subissent d'importants mouvements de joueurs, souvent concentrés entre quelques clubs voisins. Ces transferts massifs peuvent fragiliser certaines structures, déséquilibrer les championnats et, dans les cas extrêmes, conduire à la fermeture d'équipes peu de temps avant le début des compétitions. Afin de préserver la stabilité des effectifs et de permettre à chaque club de continuer à proposer une offre de pratique adaptée à ses licenciés, il est proposé d'instaurer une régulation du nombre de joueurs mutés entre clubs au sein d'une même catégorie.

Limitier le nombre de joueurs mutés d'un club A vers un club B à : 4 Joueurs par catégorie soit 4 en U12 , 4 en U13 , 4 en U15...

Vœu reporté à la prochaine Assemblée Générale du District

Vœu n°8 - Présenté par la Commission des Compétitions

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/11/25

Reprise du vœu approuvé lors de l'AG du 07/12/24 - Article 4.6.1 des règlements sportifs du DLR.

Un club qui voit son équipe U18 R2 rétrogradée peut choisir entre une descente en U20 D1 ou une descente en U17 D1.

Pour le choix d'une descente en U17 D1, les clubs susceptibles d'être concernés doivent en faire la demande avant le 31 mai de la saison en cours.

Ce choix est possible uniquement pour un club qui possède déjà une équipe en U16 de Ligue et qui se maintient à ce niveau et il est limité à un maximum de 2 clubs.

Dans le cas où plus de deux clubs font ce choix, ils sont pris dans l'ordre de classement établi par application de l'article 24.3 'départage mini-championnat : descentes' des règlements de la ligue.

Ceci provoque une (ou deux) descentes supplémentaires de U17 D1 (au fair-play) vers U17 D2 sans pénaliser les seconds de U17 D2.

Page 33 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Dans le cas où deux clubs font ce choix, ils sont répartis dans chacune des poules de U17 D1 la saison suivante.

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°8 : approuvé à la majorité moins 16 abstentions – Application immédiate

Le Président Arsène MEYER demande à tous les Clubs de rendre en sortant les bulletins bleus et les badges afin de faire un pointage en fin d'AG.

L'ordre du jour étant épuisé le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale à 12 h 20 et remercie la Commune de SAINT PRIEST d'offrir l'apéritif.



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26

BUDGET PREVISIONNEL 2026/2027

Vous trouverez ci-après le budget prévisionnel 2026/2027 approuvé à l'unanimité par la Commission des Finances du 15 avril 2026 et validé par le Comité Directeur du 20 avril 2026.

Compte	RECETTES INTITULE	BILAN 2024 30/06/2025	Balance 31/03/2026	BUDGET Budget 2025/26	BUDGET Budget 2026/27
701100	Déplacements Impôts	140 441,00 €	140 000,00 €	140 000 €	140 000 €
702100	Cotisations Clubs Libres	26 740,00 €	26 030,00 €	26 000 €	26 000 €
702120	Cotisations Comité Directeur	2 240,00 €	2 240,00 €	2 240 €	2 240 €
702130	Cotisations Foot Loisirs	1 400,00 €	1 190,00 €	1 400 €	1 200 €
702140	Cotisations Futsal	2 080,00 €	1 840,00 €	2 000 €	1 800 €
702145	Provisions Frais d'encadrement	24 180,00 €	18 240,00 €	23 000 €	23 000 €
702150	Frais de gestion	21 770,00 €	23 150,00 €	22 000 €	23 000 €
702500	Amendes Administratives	84 350,00 €	61 292,00 €	75 000 €	75 000 €
702505	Amendes Foot Loisirs	2 630,00 €	1 680,00 €	2 000 €	2 000 €
702550	Amendes et Réclamations	245,00 €	265,00 €	500 €	500 €
702560	Amendes Disciplines	299 633,00 €	282 666,00 €	320 000 €	340 000 €
702580	Amendes Internet + FMI	21 040,00 €	9 920,00 €	25 000 €	18 000 €
702590	Amendes Forfait	31 410,00 €	13 000,00 €	25 000 €	25 000 €
702700	Frais de procédure Disc. Ou Appel	8 715,00 €	3 920,00 €	8 000 €	8 000 €
702710	Réclamations	10 530,00 €	7 290,00 €	12 000 €	10 000 €
703210	Annuaire/Remplacé par juridique	16 400,00 €	15 600,00 €	16 000 €	15 000 €
704000	Partenariat et Mécénat ET 704100	107 325,00 €	58 050,00 €	90 000 €	110 000 €
704200	Sponsors Coupe de Lyon et du Rhône	30 000,00 €	10 000,00 €	30 000 €	30 000 €
706110	CFI U6-U9	16 302,00 €	9 760,00 €	92 000 €	92 000 €
706120	CFI U10-U13	33 325,00 €	17 060,00 €		
706121	CFI U14-U19	22 720,00 €	9 640,00 €		
706122	CERTIFICATION CFF	1 230,00 €	445,00 €		
706125	CFI SENIORS	12 080,00 €	4 950,00 €		
706127	Attestation Fédérales	1 020,00 €	1 120,00 €		
706170	Formation Resp. Tech. / GB / Futsal	5 600,00 €	2 780,00 €		
706200	Com. Arbitres absences amendes	2 559,48 €	4 663,00 €	2 300 €	6 000 €
706210	Cotis. Arbitres Jeunes et Adultes	34 195,00 €	33 141,00 €	34 000 €	33 000 €
706230	Stages Arbitres	11 728,00 €	305,00 €	10 600 €	10 000 €
707130	Com. Recettes Coupes	2 663,30 €	- €	1 000 €	1 000 €
708000	Mise à disposition du Personnel	- €	- €	5 000 €	- €
	TOTAL PRODUITS PRESTATIONS	974 551,78 €	760 237,00 €	965 040 €	992 740 €

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Compte	INTITULE	30/06/2025	31/03/2026	Budget 2025/26	Budget 2026/27
710020	Engagements Beaujolais	2 620,00 €	2 430,00 €	2 700 €	2 400 €
710030	Coupes Beaujolais	5 230,00 €	3 110,00 €	5 000 €	5 000 €
710040	Amendes Beaujolais	2 570,00 €	2 200,00 €	3 500 €	3 000 €
710120	Engagements Brevenne	3 480,00 €	3 100,00 €	3 500 €	3 100 €
710130	Coupes Brevenne	4 880,00 €	3 270,00 €	4 800 €	4 800 €
710140	Amendes Brevenne	3 715,00 €	990,00 €	5 000 €	3 700 €
710220	Engagements Saône Métropole	4 040,00 €	3 850,00 €	4 000 €	3 800 €
710230	Coupes Saône Métropole	5 680,00 €	3 570,00 €	5 500 €	5 000 €
710240	Amendes Saône Métropole	4 285,00 €	505,00 €	5 000 €	4 000 €
710320	Engagements Lyon Métropole	4 120,00 €	3 720,00 €	4 000 €	3 700 €
710330	Coupes Lyon Métropole	3 500,00 €	2 420,00 €	3 400 €	3 500 €
710340	Amendes Lyon Métropole	6 015,00 €	3 335,00 €	6 000 €	6 000 €
710420	Engagements Vallée du Rhône	4 090,00 €	4 000,00 €	4 000 €	4 000 €
710430	Coupes Vallée du Rhône	4 380,00 €	3 710,00 €	4 400 €	3 700 €
710440	Amendes Vallée du Rhône	7 050,00 €	3 315,00 €	5 000 €	5 000 €
	TOTAL GROUPEMENTS	65 655,00 €	43 525,00 €	65 800 €	60 700 €
740000	Subvention except. LauraFoot	- €	1 362,62 €	- €	- €
740010	RETROCESSION LICENCES	158 207,12 €	99 412,28 €	155 000 €	150 000 €
740015	Subvention FFF	13 931,01 €	4 430,00 €	42 000 €	10 000 €
740020	Subvention CNDS ANS	30 000,00 €	28 000,00 €	30 000 €	27 000 €
740035	Subvention Contrat d'objectif	124 995,00 €	74 997,00 €	123 000 €	125 000 €
740050	Subvention Cons. Gén. Et Métropole	44 800,00 €	3 600,00 €	30 000 €	40 000 €
740016	Subvention fonctionnement général	189 579,00 €	88 999,92 €	160 000 €	210 000 €
	TOTAL SUBVENTIONS	561 512,13 €	300 801,82 €	540 000 €	562 000 €
755025	Engagements Féminines	4 140,00 €	3 490,00 €	4 500 €	3 500 €
755030	Engagements Clubs Libres	24 710,00 €	25 130,00 €	24 000 €	25 000 €
755045	Engagements Coupe VIAL	2 780,00 €	1 200,00 €	2 700 €	2 700 €
755050	Engagements Foot Loisirs	5 750,00 €	5 730,00 €	5 500 €	5 700 €
755055	Engagements Coupe Foot Loisirs	4 200,00 €	4 320,00 €	4 200 €	4 200 €
755060	Engagements Coupe Séniors	8 040,00 €	7 260,00 €	8 000 €	8 000 €
755065	Engagemetns Coupe U20	1 650,00 €	930,00 €	1 500 €	1 500 €
755066	Engagements Coupe U17	2 610,00 €	2 040,00 €	2 600 €	2 500 €
755067	Engagements Coupe U15	2 880,00 €	2 460,00 €	2 800 €	2 900 €
755069	Engagements FUTSAL	3 900,00 €	5 190,00 €	4 000 €	5 200 €
755070	Engagements Coupe FUTSAL	7 620,00 €	4 490,00 €	7 600 €	6 200 €
755073	Engagements Coupe Vétérans	3 180,00 €	1 980,00 €	3 000 €	3 000 €
755071	Engagements pratique FUTSAL Jeunes	1 870,00 €	- €	2 000 €	- €
755200	Tournois	2 990,00 €	1 060,00 €	2 000 €	2 000 €
755086	Eng. Nouvelle Pratique	1 365,00 €	875,00 €	1 500 €	1 500 €
	TOTAL ENGAGEMENTS	77 685,00 €	66 155,00 €	75 900 €	73 900 €



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Compte	INTITULE	30/06/2025	31/03/2026	Budget 2025/26	Budget 2026/27
781500	Rep. Prov. Risques et charges Exc.	6 000,00 €	- €	10 000 €	10 000 €
791000	Transfert Charges Exc.	12 258,03 €	8 638,35 €	5 000 €	5 000 €
	TOTAL REPRISE PROVISIONS	18 258,03 €	8 638,35 €	15 000 €	15 000 €
764100	Intérêts Bancaires + INT CAUTION	- €	- €	- €	
	TOTAL SERVICES BANCAIRES	- €	- €	- €	
	TOTAL RECETTES	1 697 661,94 €	1 179 357,17 €	1 661 740 €	1 704 340 €

	DEPENSES	BILAN 2024	Balance	BUDGET	BUDGET
Compte	INTITULE	30/06/2025	31/03/2026	Budget 2025/26	Budget 2026/27
641000	Salaires et autres frais de personnel	553 809,98 €	439 747,46 €	575 000 €	610 000 €
641100	Variation 13ème mois	1 038,53 €	1 500,00 €		
641200	Congés Payés	10 670,35 €	7 500,00 €		
641212	Indemnités services civiques	124,32 €	- €		
641400	Indemnités licen. Retraite Chômage	- €	- €		
	REMUNERATION DU PERSONNEL	565 643,18 €	448 747,46 €	575 000 €	610 000 €
631100	Taxes sur salaires 5,9	27 308,00 €	19 870,00 €		
645100	Urssaf 25,45	137 260,20 €	114 507,55 €		
645300	APICIL 9,3	33 911,54 €	27 336,55 €		
645310	MALAKOFF HUMANIS	648,52 €	- €	275 000 €	268 000 €
645320	ALLIANZ 2,3	14 051,16 €	12 249,28 €		
647000	Autres Charges + Prov. 13ème mois 4%	33 857,21 €	22 500,00 €		
	CHARGES SOCIALES ET FISCALES	247 036,63 €	196 463,38 €	275 000 €	268 000 €
649000	Cotisation OPCA	1 994,58 €	2 050,97 €	2 000 €	2 000 €
649005	Formation salariés	4 849,90 €	4 548,76 €	3 000 €	5 000 €
	AUTRES REMUNERATIONS	6 844,48 €	6 599,73 €	5 000 €	7 000 €
606100	Fourn. Non stockée (EDF-EAU)	14 764,34 €	8 536,06 €	17 000 €	14 000 €
606300	Fourniture stockée	5 856,92 €	5 655,42 €	5 000 €	5 000 €
	CONSOMMATIONS	20 621,26 €	14 191,48 €	22 000 €	19 000 €
610010	Groupement Beaujolais	1 838,82 €	- €	2 485 €	2 200 €
610110	Groupement Brevenne	1 817,58 €	220,09 €	2 400 €	2 200 €
610210	Groupement Saône Métropole	2 552,83 €	433,96 €	2 000 €	2 200 €
610310	Groupement Lyon Métropole	2 288,69 €	408,44 €	2 000 €	2 200 €
610410	Groupement Vallée du Rhône	1 315,40 €	377,75 €	2 275 €	2 200 €
610500	Autres dépenses Groupements	751,00 €	- €	1 000 €	1 000 €
	GROUPEMENTS	10 564,32 €	1 440,24 €	12 160 €	12 000 €



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Compte	INTITULE	30/06/2025	31/03/2026	Budget 2025/26	Budget 2026/27
613000	Locations diverses (copieurs etc..)	7 152,35 €	5 559,37 €	5 000 €	6 000 €
615000	Entretien réparation	16 519,22 €	18 563,96 €	20 000 €	20 000 €
615050	Ménage Siège	15 500,00 €	7 739,90 €	16 000 €	18 000 €
615055	Ramassage NICOLLIN	8 371,30 €	5 240,65 €	8 000 €	8 000 €
615410	Maintenance Informatique	25 274,31 €	8 622,21 €	8 000 €	25 000 €
616000	Assurances	16 228,31 €	8 147,61 €	16 000 €	17 000 €
622600	Honoraires divers (com. Etc)	14 994,00 €	11 586,49 €	16 000 €	16 000 €
622700	Honoraires commerciaux	35 176,00 €	24 350,00 €	30 000 €	32 000 €
622800	Honoraires juridiques	- €	480,00 €	2 000 €	- €
626100	Affranchissements	480,04 €	196,78 €	1 000 €	500 €
626110	Téléphone	13 083,46 €	9 733,07 €	12 000 €	12 000 €
626120	Alarme	3 293,07 €	3 064,02 €	4 000 €	4 000 €
627000	Services bancaires	3 011,38 €	1 752,02 €	4 000 €	3 500 €
	SERVICES EXTERIEURS	159 083,44 €	105 036,08 €	142 000 €	162 000 €
601500	Dépenses diverses	14 420,55 €	16 690,48 €	14 000 €	15 000 €
601505	Clubs des 1000	20 651,22 €	14 779,96 €	15 600 €	16 000 €
601510	Subventions aux amicales	1 200,00 €	600,00 €	1 200 €	1 200 €
601515	Communication - publicité	12 357,18 €	13 938,54 €	12 000 €	14 000 €
601600	Récompenses Fanions	7 000,23 €	5 963,20 €	8 000 €	8 000 €
618140	Soutien aux Clubs / Opé. ponctuelles	25 784,50 €	2 252,04 €	27 500 €	36 340 €
623100	Dons	1 517,60 €	- €	3 000 €	3 500 €
623800	Activités Sociales	- €	1 409,40 €	- €	2 000 €
625000	Missions com. Autres	13 227,86 €	5 681,26 €	9 000 €	9 000 €
625001	Déplacements Denis DUPONT	7 776,51 €	4 487,02 €	6 000 €	6 000 €
625010	Déplacements impôts	140 441,00 €	140 000,00 €	140 000 €	140 000 €
625105	Indemnités Primes d'éloignement	- €	- €	5 000 €	5 000 €
625110	Remboursement frais convocation	- €	44,82 €	500 €	500 €
625130	Réceptions	31 099,76 €	19 959,92 €	25 000 €	25 000 €
625131	Réceptions Alsace	2 348,65 €	- €	- €	- €
625151	Déplacements Thierry PRESTITTO	251,40 €	- €	- €	- €
625154	Déplacements Roland VIALLET	586,45 €	514,60 €	300 €	600 €
625155	Déplacements Jérôme HERNANDEZ	1 691,82 €	857,07 €	1 200 €	1 200 €
625158	Déplacements Elabo ELLOH	1 425,20 €	1 070,86 €	2 000 €	1 500 €
625163	Déplacements Gaetan HALLIER	- €	1 122,38 €	1 500 €	1 500 €
625164	Déplacements Farès HACHAICHI	1 626,20 €	1 200,74 €	1 500 €	1 500 €
625165	AG Ligue	284,75 €	- €	1 000 €	1 000 €
625166	Déplacements Fabien JASPERO	1 403,29 €	1 169,17 €	1 500 €	1 500 €
625167	Déplacements Sébastien DODILLE	2 145,84 €	1 058,80 €	2 000 €	1 500 €
625168	Déplacements Alexandre BERHNARD	1 414,10 €	1 100,67 €	1 500 €	1 500 €
625170	ANPDF AE2F	3 487,53 €	2 739,61 €	2 700 €	3 000 €



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Compte	INTITULE	30/06/2025	31/03/2026	Budget 2025/26	Budget 2026/27
625180	Frais de Délégations	3 356,00 €	3 897,40 €	5 000 €	5 000 €
625181	Désignation arbitre ou observateur	- €	- €	500 €	500 €
625310	Commission Compétitions	2 240,63 €	208,37 €	1 000 €	1 000 €
625320	Commission Féminines	6 354,82 €	2 103,38 €	12 500 €	6 000 €
625327	Commission Foot Adapté	5 399,09 €	3 389,32 €	6 450 €	6 500 €
625335	Commission Futsal	4 255,30 €	- €	2 000 €	2 000 €
625340	Commission Terrains	50,99 €	57,60 €	500 €	500 €
625350	Commission Foot Loisirs	2 252,95 €	395,39 €	1 000 €	1 000 €
625360	Commission Coupe Séniors	60 897,07 €	35 051,38 €	50 000 €	50 000 €
625370	Commission Coupe Jeunes	22 566,67 €	- €	15 000 €	20 000 €
625400	Commission Arbitres	2 512,47 €	2 405,66 €	4 000 €	4 000 €
625410	Stages Arbitres	21 331,54 €	21 530,93 €	22 000 €	22 000 €
625430	Observateurs/Accompagnateurs	30 480,30 €	20 994,00 €	31 500 €	30 000 €
625700	Commission technique et des jeunes	7 394,42 €	5 248,79 €	10 000 €	10 000 €
625710	Rassemblement/Détections	11 533,78 €	10 986,23 €	13 000 €	13 000 €
625720	CFI U6.U9	4 589,44 €	5 120,40 €	31 630 €	30 000 €
625721	CFI U10.U13	9 751,90 €	5 439,25 €		
625722	CFI U14.U19	6 513,50 €	2 831,00 €		
625723	CFI SENIORS	3 875,40 €	1 180,00 €		
625724	CERTIFICATION CFF	220,00 €	- €		
625725	ATTESTATIONS FEDERALES	252,00 €	44,00 €		
625726	Stages Gardien Futsal et Resp tech.	1 199,00 €	750,00 €		
625730	Journée Nationale des Débutants	4 848,03 €	284,00 €	10 000 €	5 000 €
625740	Sections sportives clubs	4 918,87 €	- €	5 000 €	5 000 €
625741	Branly	9 294,48 €	6 327,24 €	10 000 €	8 000 €
625742	PAC - Label - PEF	863,19 €	- €	1 000 €	1 000 €
625746	USEP Foot à l'école	750,00 €	- €	500 €	500 €
625747	Nouvelle Pratique Loisirs	2 741,33 €	1 890,91 €	2 000 €	2 000 €
625750	Commission Médicale	5 607,60 €	1 290,00 €	5 000 €	6 000 €
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	574 030,41 €	414 177,79	521 580 €	525 340 €
635100	Taxes Foncières	17 846,50 €	17 969,50 €	18 000 €	18 000 €
	IMPOTS ET TAXES	17 846,50 €	17 969,50 €	18 000 €	18 000 €



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Compte	INTITULE	30/06/2025	31/03/2026	Budget 2025/26	Budget 2026/27
658000	Charges diverses de Gestion courante	- €	- €	- €	- €
681110	Dotation Immo. Incorporel	3 954,43 €	- €	16 000 €	5 000 €
681120	Dotation Immo Corporel	86 410,29 €	72 000,00 €	85 000 €	88 000 €
681500	Dotation Provision Risques et C	1 121,50 €	- €	2 000 €	2 000 €
	DOTATION AMORTISSEMENTS ET PRO	91 486,22 €	72 000,00 €	103 000 €	95 000 €
	TOTAL DEPENSES	1 693 156,44 €	1 276 625,66 €	1 673 740 €	1 716 340 €
	Résultat de Fonctionnement	4 505,50 €	- 97 268,49 €	- 12 000 €	- 12 000 €
764000	Revenus valeur de Placement	9 192,16 €	12 105,11 €	- €	12 000 €
764100	Produit Fin. Des Cautions	- €	- €	- €	- €
	Produits Financiers	9 192,16 €	12 105,11 €	12 000 €	12 000 €
772000	Produits des excercices antérieurs	1 130,40 €	1 700,00 €		
777000	Quote Part subvention Invest.	3 811,25 €			
	Produits Exceptionnels	4 941,65 €	1 700,00 €		
671100	Clubs Irrecouvrables	2 473,82 €			
671800	Autres char. Excep. Gestion				
672000	Pertes sur exc. Antérieurs	1 000,00 €			
	Charges exceptionnelles	3 473,82 €	- €		
	Résultat exceptionnel	1 467,83 €	1 700,00 €		- €
	EXCEDENT OU PERTE	15 165,49 €	- 83 463,38 €	- €	- €



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26

TARIFS 2026/2027

Vous trouverez ci-après les tarifs 2026/2027 approuvés à l'unanimité par la Commission des Finances du 15 avril 2026 et validé par le Comité Directeur du 20 avril 2026. A noter : les tarifs sont identiques à ceux de la saison 2025/2026

TARIFS		2025/2026	2026/2027
CLUBS			
COTISATIONS (CLUBS LIBRES - FUTSAL - FOOT LOISIRS)			
	Clubs de moins de 100 licenciés	70	IDEM
	Clubs de 101 à 250 licenciés	100	
	Clubs de 251 à 500 licenciés	150	
	Clubs de 501 à 1 000 licenciés	280	
	Clubs de plus de 1 001 licenciés	530	
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	70	
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	200	
	Assistance juridique et annuaire électronique	80	
	Provision frais d'encadrement Clubs de moins de 250 licenciés	60	
	Provision frais d'encadrement Clubs de moins de 500 licenciés	90	
	Provision frais d'encadrement Clubs de plus 500 licenciés	120	
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Libres) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*	
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Foot Diversifié) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*	
ENGAGEMENTS			
	Championnats		IDEM
	Seniors D1/D2	80	
	Seniors Autres séries	50	
	Jeunes D1/D2	30	
	Jeunes Autres séries	10	
	Féminines Seniors (à 11 et à 8)	40	
	Féminines Jeunes (à 11 et à 8)	20	
	U13 et U13F	10	
	U11 et U11F	10	
	U7/U9	10	
	Foot Loisirs à 11	40	
	Foot Loisirs à 8	40	
	Futsal D1/D2	80	
	Futsal Autres séries	50	
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	20	
	Pratique Jeunes Futsal U13	10	
	Pratique Jeunes Futsal U11	10	
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	10	
	Pratique Jeunes Loisirs U11 à U18	10	
	Pratique Seniors Loisirs	20	

Page 41 sur 50

SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



TARIFS		2025/2026	2026/2027
	Coupes		
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	60	IDEM
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	60	
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	30	
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	30	
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	30	
	Coupe de Groupement U13	20	
	Coupe de Lyon et du Rhône Vial Féminines	60	
	Coupe Loisirs à 11	60	
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	60	
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	30	
	E-coupe de Lyon et du Rhône	25	
	Coupe de Lyon et du Rhône Foot5	40	
FORFAITS			
	Championnats		
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 100 €)	50	IDEM
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 120 €)	80	
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	160	
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	320	
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	160	
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	320	
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	500	
	Coupes (District et Groupement)		
Toutes catégories	16ème de finale et tours précédents	50	IDEM
	8ème de finale	80	
	1/4 de finale	100	
	1/2 finale	200	
	Finale	400	
Futsal Jeunes	Forfait tournoi qualificatif	50	
(Tournoi)	Forfait 1/2 finale et finale	100	
DISCIPLINE			
a) Joueur	AVERTISSEMENTS		
	Carton blanc	GRATUIT	IDEM
	1er avertissement	12	
	2ème avertissement	12	
	3ème avertissement (match ferme)	52	
	EXPULSIONS (ou rapports après match)		
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	62	
	Récidive	72	
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	72	
	Récidive	82	
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	82	
	Récidive	122	

Page 42 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



TARIFS		2025/2026	2026/2027
	Hors match	82	
	Récidive	122	
b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	12	IDEM
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	62	
	Récidive	122	
c) Foot à 11 et Futsal	CODE DISCIPLINAIRE		
	1er incident	250	IDEM
	2ème incident	500	
	3ème incident	1000	
d) Foot à effectif réduit	1er incident	90	IDEM
	2ème incident	170	
	3ème incident	300	
ADMINISTRATIF			
AMENDES			
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	150	
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	100	
	Non retour de documents administratifs	100	
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	150	
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs	1ère année	30
		2ème année	60
		3ème année	100
		4ème année et plus	150
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	15	
	Absence de diplômes fédéraux pour les D1	20	
	Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	45	
	Remboursement de la réclamation par le club perdant	50	
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70	IDEM
	Participation d'un joueur suspendu à un match	80	
	Match ferme supplémentaire suite à participation d'un joueur suspendu	60	
	Participation joueur non qualifié	80	
	Participation joueur non licencié	100	
	Abandon de terrain avant la fin de la rencontre (application du forfait)	50	
	Mauvais comportement des licenciés	120	
	Mauvais comportement des supporters	120	
	Mauvaise police de terrain (en fonction de la gravité)	100 à 300	
	Match arrêté	150	
	Amende par point de pénalité retiré	55	
	Match joué sur terrain non classé	50	
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	10	

Page 43 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



TARIFS		2025/2026	2026/2027
	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20	IDEM
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	150	
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	15	
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20	
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)	10	
	Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)	50	
	Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)	50	
	Non signature de la FMI en fin de match par une équipe	20	
	Arbitre non prévenu de l'annulation d'une rencontre suite à forfait	50	
	Fausse identité	600	
	Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entres les deux Clubs fautifs	500	
	Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre) ou à diverses réunions (PSEM, Sécurité...)	60	
	Absence de réponse à une demande de rapport d'une Commission	33	
	Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20	
AMENDES GROUPEMENTS			
	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er décembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	5	IDEM
	Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	20	
	Forfait général Foot d'Animation	80	
	Feuille de match (U13), feuille de plateau (U11), feuille de bilan (U7/U9) et feuille d'effectif (U7/U9) arrivées hors délai (15 jours)	20	
	Feuille de match (U13), feuille de plateau (U11), feuille de bilan (U7/U9) et feuille d'effectif (U7/U9) non parvenues (30 jours)	50	
	Mauvaise destination feuille de match	15	
	Absence à AG de groupement	100	
INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF			
	Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km	2	IDEM
	Traçage de terrain pour le Club d'accueil	30	
TOURNOIS			
	Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	20	IDEM
	Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère	25	
	Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)	GRATUIT	
	Tournoi organisé sans homologation du District	150	
	Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive	200	



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



ARBITRES			
	Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	50	IDEM
	Non envoi rapport suite à carton rouge	30	
	Amende pour trop perçu	30	
	Amende pour trop perçu - Récidive	50	
	Amende pour trop perçu - Multi-récidive	120	
	Absence match avec observateur	50	
	Stage FIA (frais annexes)	85	
	Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)	55	
	Cotisation Arbitre Ligue - FFF	35	
EDUCATEURS ET AUTRES FORMATIONS			
	Certificats Fédéraux Initiateurs (CFI U6-U9 / U10-U13 / U14-U19 / Seniors) Frais pédagogiques : 90 € (dont 11 € reversés à l'IFF) Frais de repas : 40 € (2 repas) Total : 130 €	130	IDEM
	Certificats Fédéraux Initiateurs de spécialité (CFI Projet Club / Futsal) Frais pédagogiques : 90 € Frais de repas : 40 € (2 repas) Total : 130 €	130	
	Certifications CFI Frais pédagogiques : 20 € (dont 10 € reversés à l'IFF) Total : 20 €	20	
	Certifications anciens CFF et CFI spécialités Frais pédagogiques : 60 € Frais de repas : 20 € Total : 80 €	80	
	Attestations fédérales Frais pédagogiques : 45 € Frais de repas : 20 € Total : 65 €	65	
	Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"	90	
	Formations CDIP	GRATUIT	
	Formation juridique Club - 1 personne	50	
	Formation juridique Club - 2 personnes	80	
BAREME KILOMETRIQUE			
	Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)	0,45	IDEM
	Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)	0,45	
	Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)	0,45	

* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.

Page 45 sur 50





VOEUX

Vœu n°1 - Présenté par le Comité Directeur

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

L'année dernière, lors de l'AG de CALUIRE, nous avons adopté le vœu de ST FORGEUX qui souhaitait que l'on accorde un point de bonus à l'équipe qui n'avait pas eu de cartons rouges ou noirs pendant la saison.

Ce vœu a été adopté par une courte majorité, et nous avons accepté ce choix démocratique.

Force est de constater que, si nous devions arrêter le championnat ce jour, aucune équipe ne bénéficierait de ce bonus tant pour une montée en division supérieure, que pour éviter une descente. Les quelques équipes qui n'ont pas de cartons rouges, sont toutes dans le ventre mou de nos championnats.

Notre Comité Directeur, lors de sa réunion du 11 mai, a de ce fait souhaité que l'on revoit ce vœu. En effet, la gestion administrative et humaine de ce vœu est très lourde, ce pour un résultat nul.

Nous proposons exceptionnellement à l'Assemblée Générale de voter pour la suppression de cette disposition et de la remplacer par une récompense financière significative (montant à déterminer).

Vœu n°2 - Présenté par la Commission des Règlements

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

Règlements Sportifs du District - Article 10.2.3 Participation des joueurs en équipe inférieure

Précision à apporter :

Lorsqu'une équipe première d'un club évolue en Ligue (ou en National) et qu'elle est engagée en Coupe de Lyon et du Rhône, les matchs joués au titre de cette coupe seront considérés comme matchs de l'équipe supérieure, mais ils ne permettront pas de purger une suspension pour le compte du championnat de Ligue (ou National).

Vœu n°3 - Présenté par la Commission des Règlements

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

Règlements Sportifs du District - Article 17.1 Homologation

A ajouter :

8. Lorsqu'un match se déroulera sur un terrain non homologué ou retiré du classement, l'équipe locale aura match perdu par pénalité

9. Lorsqu'un arbitre officiel refusera de donner le coup d'envoi d'un match pour cause de terrain non ou mal tracé et/ou non conforme, l'équipe locale aura match perdu par pénalité.



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Vœu n°4 - Présenté par la Commission Féminines

Vœu approuvé par le Comité Directeur du 11/05/26 (13 pour / 6 contre / 3 abstentions)

OBLIGATION DES CLUBS : Les clubs de Seniors D1 Féminine doivent, à minima et de manière cumulative :

- Avoir au moins une équipe spécifique féminine U11F ou U13 F engagée dans une pratique du district avec présence sur les dates de pratiques identifiées dans le calendrier du Football d'Animation Féminin. Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire cette obligation dont un seul club pourra bénéficier
- Avoir un effectif d'au moins 5 joueuses U7–U9 (participant aux événements 100 % féminins du District)

Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat. En cas d'accession en championnat D1, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession

En cas de non-respect de l'obligation, il sera procédé à un retrait de 1 point ferme au classement.

Date d'effet : 01/07/27

Vœu n°5 - Présenté par la Commission Féminines

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

OBLIGATION DES CLUBS

- Tout club disposant de licenciées U7–U9 doit être représenté par à minima une joueuse lors des événements 100 % féminins organisés par le District.
- Pour les catégories U11F et U13F, l'équipe engagée en championnat (mixte ou 100 % féminin) doit obligatoirement participer aux actions féminines du District.

Ces dispositions seront vérifiées tout au long de la saison.

En cas de non-respect de l'obligation, une amende de forfait (20 €) sera appliquée au club.

Vœu n°6 - Présenté par la Commission Féminines

Vœu retiré car refusé par le Comité Directeur du 11/05/26 (13 contre / 1 pour / 8 abstentions)

Création d'un championnat U16F à 8, regroupant les catégories U14F, U15F et U16F avec le surclassement U13F non autorisé.

Vœu n°7 – FC PONTCHARRA ST LOUP

Avis défavorable du Comité Directeur du 11/05/26

Modification du règlement de Sanction Disciplinaire - Tableau Synthétique (VIII) - Article D

Mise hors compétition de l'équipe au 8ème carton rouge ou incident

Nous proposons de modifier cet article en continuant le retrait d'un point supplémentaire pour toute nouvelle exclusion ou nouvel incident

Motif : Les arbitres étant prévenu des équipes à 6 ou 7 rouges hésitent beaucoup plus à mettre des cartons rouges sur les matchs concernant ces équipes afin d'éviter une exclusion du championnat. Le but étant de supprimer cette règle et de continuer à faire augmenter les points en moins ce qui mettra moins de pression sur les arbitres des rencontres (par les staff, les joueurs, le public) et apaiser certaines rencontres de fin de saison.

Vœu n°8 – OS POUILLY POMMIERS

Avis défavorable du Comité Directeur du 11/05/26

Que le vendredi soir devienne un jour/horaire légal concernant les rencontres Seniors à 8 féminin (horaire à définir selon acceptation).

Page 47 sur 50



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Vœu n°9 – SC BIGARREAUX

Ce vœu ne sera pas présenté car déjà refusé la saison dernière

Niveau Senior: Souhait de regrouper les poules D3 par secteur géographique à partir de la saison 2026/2027.

Raisons : économique (budget carburant à la hausse), sportif (perte de joueurs suite à des déplacements à rallonge) et enfin écologique (impact bénéfique pour la planète).

Vœu n°10 – SC BIGARREAUX

Avis défavorable du Comité Directeur du 11/05/26

En cas de refus de notre vœu n°1 à l'AG du 29 mai 2026.

Niveau Senior : À partir de la saison 2026/2027 lors du tirage des poules D3, souhait d'une évolution de la soi-disant frontière Nord/Sud (Tunnel de Fourvière) à une nouvelle frontière Ouest/Est (Tunnel de Fourvière).

Vœu n°11 – SC BIGARREAUX

Souhait d'une évolution des horaires de match du samedi en catégorie senior.

Plage horaire : 18 h 00 – 19 h 15 avec accord préalable du club adverse.

Raison : disponibilité des joueurs seniors (travail, éducateurs encadrants les catégorie jeunes l'après-midi).

Réponse du Comité Directeur du 11/05/26 : ces horaires existent déjà et vont même de 18 h 00 à 20 h 00. Une modification sera apportée au texte « par pas de 15 minutes au lieu de 30 minutes.

Vœu n°12 - Présenté par la Commission Technique et des Jeunes

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

Modification du Championnat U15 D1

Règlements Sportifs du District - 4.7.1 U15 D1 : 24 Clubs (3 Poules de 8 équipes – 2 phases)

a) Général

La première phase permet de classer les équipes en deux niveaux, selon leurs résultats dans les poules de brassage (tirage au sort intégral).

Ces trois poules comportent 8 équipes. Cette phase se déroule en matchs secs (pas d'aller/retour). Pour continuer la seconde phase, les équipes classées au Rang 1 et 2 des classements de la 1ère phase, sont versées dans la poule d'accession U15 D1.

Les meilleures équipes classés au rang 3 des classements de la 1ère phase sont également versés dans la poule d'accession U15 D1. Les trois équipes concernées seront départagés selon les critères habituels (Article 4.1.2 des règlements sportifs – Section 4 : Ascension et descente : règles générales, critères).

L'équipe classé au rang 3 du classement, et moins bien classée après départage ainsi que le reste des équipes sera versé dans des poules de niveau 2 (Tirage au Sort par chapeau pour l'affectation des équipes dans les deux poules de maintien U15 D1).

La seconde phase se déroulera matchs aller-retour, pour l'ensemble des poules de 8 équipes à savoir :

- U15 D1 – Poule Accession
- U15 D1 – Poule Maintien A
- U15 D1 – Poule Maintien B



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Les équipes descendant du championnat U15 de ligue rejoignant la catégorie U15 ou U17 du championnat.

Le second de la poule d'accèsion accède en U15 Régional 2, et en U16 Régional 2 de Ligue à condition qu'un club évoluant en U15 R1 A ou B ne possède pas d'équipe U16 en Ligue. Cette mesure ne sera applicable qu'à la seule condition que le club possède une équipe inscrite en championnat départemental U15.

La seconde montée en U16 Régional 2 sera attribuée selon l'ordre de priorité suivant :

1- Equipe participant au Championnat U15 R1 A de la saison N+1 à condition que celle-ci ne possède pas d'équipe au niveau régional U16 ainsi qu'une équipe engagée en Championnat Départemental U15 (En cas d'égalité entre deux clubs ne faisant pas parti de la même poule se référer à la section Critère de Départage – Repêchages).

2- Equipe participant au Championnat U15 R1 B de la saison N+1 à condition que celle-ci ne possède pas d'équipe au niveau régional U16 ainsi qu'une équipe engagée en Championnat Départemental.

Dans le cas ou plusieurs équipes sont dans ce cas de figure, c'est le niveau et le classement de la saison écoulée qui départage. (En cas d'égalité entre deux clubs d'un même niveau ne faisant pas parti de la même poule se référer à la section Critère de Départage – Repêchages).

3- Equipe classé seconde de la Poule Accession du Championnat U15 D1

4- Equipe participant au Championnat U15 R2 de la saison N+1 à condition que celle-ci ne possède pas d'équipe au niveau régional U16 ainsi qu'une équipe engagée en Championnat Départemental.

Dans le cas ou plusieurs équipes sont dans ce cas de figure, c'est le niveau et le classement de la saison écoulée qui départage. (En cas d'égalité entre deux clubs d'un même niveau ne faisant pas parti de la même poule se référer à la section Critère de Départage – Repêchages).

Si les 4 premiers critères ne permettent pas de pouvoir la seconde accèsion en championnat U16 Régional 2, l'accèsion sera alors proposée dans l'ordre suivant :

5-Equipe classée troisième de la Poule Accession du Championnat U15 D1.

6-Equipe classée **quatrième** de la Poule Accession du Championnat U15 D1.

Toutefois, un des deux clubs montants peut estimer ne pas avoir la capacité de monter simultanément en U16 et U15 de ligue.

Dans ce cas, il est demandé au Club concerné de choisir la catégorie dans laquelle il souhaite monter. Un autre Club est alors sollicité pour combler la montée manquante.

Les Clubs qui accèdent en U16 Régional 2 peuvent conserver leur équipe en U15 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge.

Dans ce cas, les clubs concernés doivent confirmer le maintien de cette équipe en U15 D1 avant le 31 mai de la saison en cours.

Cette disposition ne concerne que les équipes qui accèdent au championnat U16 Régional 2 et non la ou les équipes qui montent uniquement en championnat U15 Régional 2



SPECIAL AG

Le PV conçu spécialement pour l'Assemblée Générale



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 29/05/26



Exemple :

Le Club X a terminé premier du championnat U15 D1, accepte de monter en U16 Régional 2, mais ne veut pas accéder en U15 de ligue car il estime ne pas avoir le niveau ou le nombre de joueurs.

Dans ce cas, il sera proposé à l'équipe la mieux classée selon les critères défini ci avant.

Le Club Y a terminé deuxième du championnat U15 D1, est désigné accédants (Voir ordre d'accession page 1) accepte de monter en U16 Régional 2, mais ne veut pas accéder en U15 Régional 2 car il estime ne pas avoir le niveau ou le nombre de joueurs.

Dans ce cas, il sera proposé également au troisième de la Poule Accession du championnat U15 D1 d'accéder en U15 Régional 2.

Si le troisième a déjà été sollicité, le quatrième sera sollicité et ainsi de suite, sans jamais dépasser la 6ème place.

Les trois derniers de chaque poule descendent en U15 D2 (sauf application de l'Article 4.1). Ces poules ne peuvent pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

Les trois derniers de chaque poule de maintien descendent en U15 D2 (sauf application de l'Article 4.1).

Ces poules ne peuvent pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

Vœu n°13 - Présenté par la Commission Technique et des Jeunes

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

Développement de la Formation du Football d'Animation / Ambition 2028 : Le Foot d'Animation de Demain

Obligation d'encadrement qualifié et structuration technique (à compter de la saison 2027/2028) :

- Tout club libre doit identifier sur Footclubs un Responsable Technique et/ou Responsable Ecole de Foot titulaire au minimum du DF REF ou du BMF
- Le club accueil devra identifier sur la feuille de plateau U7/U9 le référent du plateau qui devra être formé (à minima une AF accompagnateur d'équipe ou CFI)
- Obligation pour un encadrant mineur intervenant sur les plateaux de l'École de Foot de suivre une formation (à minima une AF accompagnateur d'équipe ou CFI)

Aides financières à la formation pour la saison 2026/2027 :

- Participation DLR de 40 € sur le CFI U10-13 pour le premier éducateur formé de la catégorie du club en U11 et U13.
- Participation DLR de 20 € sur le CFI U6-9 par stagiaire à partir de 2 éducateurs U7-U9 inscrit sur une même session.
- Participation DLR de 50€ sur le DF REF pour un responsable technique ou Ecole de Foot identifié sur Footclubs.

Vœu n°14 - Présenté par la Commission Technique et des Jeunes

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

Procédure en cas d'exclusion d'un éducateur ou dirigeant :

- Pendant le match : L'éducateur devra (comme un joueur) aller aux vestiaires. Le deuxième dirigeant inscrit sur la feuille de match prend alors la responsabilité de l'équipe, ou à défaut un autre éducateur ou dirigeant du club présent sur la rencontre.
- Conséquences de la suspension : Si la suspension est supérieure à 9 matchs ou 3 mois (hors Article 4, 5 et 6 du barème disciplinaire) : le club sanctionné pour répondre au statut des éducateurs (obligations en niveau D1) devra mettre un éducateur responsable licencié et formé (licence animateur ou éducateur fédéral) dès parution de la sanction sur la durée de la suspension.

